

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 110

MONTREAL, LE VENDREDI 10 MAI 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

Séparatisme à l'italienne

L'Italie a officiellement son «problème séparatiste» depuis samedi dernier, alors que le leader de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, s'est déclaré officiellement en faveur de la sécession de la partie nord du pays. Une menace suffisamment prise au sérieux pour que le pape lui-même se soit livré, hier, à un plaidoyer en faveur de l'unité italienne. Jean-Paul II a fait valoir que les catholiques italiens «doivent être capables de défendre ce magnifique héritage de foi, de culture et d'unité qui constitue la richesse la plus précieuse de ce peuple».

Le Québec et la Catalogne semblent faire de plus en plus école en Vénétie, au Piémont et en Lombardie, où la poussée autonomiste, voire séparatiste, prend une tournure surprenante. Au Québec, lorsqu'on dit «fédéralisme» et «séparatisme», on parle de deux pôles diamétralement opposés qui se font, depuis des lunes, la guerre politique. En Italie, il s'agit de deux moments d'une même poussée autonomiste, qui se suivent et se complètent plutôt qu'ils ne s'opposent.

Quand, à la fin des années 80, la Ligue du Nord fit son apparition à Milan, à Turin et en Vénétie, obtenant quelques succès locaux avec des slogans sur «le Sud qui vole le Nord», elle avait un mot clé: le «fédéralisme».

Dans le contexte italien, ce vocable avait un goût de souffre. Il signifiait une décentralisation radicale dans ce qui restait, formellement, un État rigoureusement unitaire, chose intouchable et sacrée au pays de Garibaldi.

Quand le leader de la Ligue du Nord Umberto Bossi disait qu'«il nous faut le fédéralisme» tout en assortissant son propos d'insultes rituelles et savoureuses contre «les voleurs de Rome» et «les porcs fonctionnaires», on l'accusait immédiatement de déguiser sous ce concept un «crypto-séparatisme» inavoué. Mais aujourd'hui, les choses ont changé.

Après avoir été, au début des années 90, un concept subversif, un mot quasi pornographique, le «fédéralisme», même velléitaire et limité au discours, est en effet passé au *mainstream* politique italien. Un mot parfaitement acceptable, banal, récupéré. Des sociaux-démocrates du PDS aux néolibéraux de Forza Italia, tous répètent rituellement que oui, l'Italie a besoin d'une réforme institutionnelle «de type fédéral».

Il n'en fallait pas davantage pour qu'Umberto Bossi, expert de la provocation et de l'outrance verbale, ne pousse l'escalade un peu plus haut. Il l'a fait samedi dernier devant les membres de son «Parlement du Nord», autoproclamé à Mantoue, où il a déclaré: «Aujourd'hui, le fédéralisme n'a plus aucune valeur. C'est devenu un slogan vide. Il nous faut la sécession.»

Le dernier numéro de *Panorama*, le premier hebdomadaire italien, montre une photo de Bossi haranguant une foule, sous le titre: «Attention, ceux-là sont en train de partir!» Depuis quelques jours, les quotidiens de la Péninsule sont couverts d'analyses, d'opinions, d'informations sur l'autonomisme et le séparatisme, de comparaisons avec l'étranger, où les exemples catalan et québécois sont largement évoqués.

Par exemple, le numéro deux et idéologue de la Ligue du Nord, Roberto Maroni, déclarait dans une interview au *Corriere della Sera* publiée mercredi: «Je me contenterais [d'un statut] comme au Canada. Là, l'État fédéral, comme tous les États fédéraux, doit reconnaître les statuts locaux. C'est ainsi que le Québec a pu et pourra encore voter sur son indépendance.»

Si la séparation de l'Italie du Nord — un pays à venir que Bossi appelle la «Padanie» — semble, dans l'état actuel des choses, une éventualité peu probable, il reste que la formation qui porte ce projet est aujourd'hui résolument sortie de la marginalité. La Ligue a fait 19 % dans le Piémont (Turin), 25 % en Lombardie (Milan) et 30 % en Vénétie, où la poussée est aujourd'hui la plus spectaculaire.

Dans les petites villes prospères des environs de Venise (Vicenza, Treviso, Udine) qui incarnent aujourd'hui le nouveau miracle économique italien et affichent une richesse insolente, la Ligue est carrément hégémonique avec des pointes de 40 % et 45 %. Dans un pays où, traditionnellement, les partis prolifèrent et où 15 % représente un gros score, il s'agit d'une performance exceptionnelle.

Plus encore, la stratégie qui consiste à affirmer le droit à l'autodétermination et à demander l'indépendance pour avoir un fédéralisme décentralisé semble être comprise et appuyée par de larges pans de la population du Nord. Selon un sondage mené après les élections d'avril pour le compte de *Panorama* auprès de cette population, 47 % pensent que le Nord-Est «a le droit à l'indépendance», même si 17 % seulement favorisent la constitution effective d'une «nation». Si on ajoute ce dernier chiffre à celui de l'option «fédéralisme avec forte autonomie régionale» (46 %), on obtient 63 % d'insatisfaits du *statu quo*. L'un des thèmes les plus populaires est celui de la récupération — totale ou partielle — de la taxation, qui obtient des appuis écrasants.

Cela commence à faire beaucoup de monde résolument décidé à «brasser la cage» italienne. La gauche nouvellement au pouvoir saura-t-elle affronter, mieux que la droite, le défi autonomiste du Nord?

INDEX		MÉTÉO	
Agenda.....B7			Montréal
Avis publics.....A8			Pluie.
Classées.....B6			Max: 17
Culture.....B9			Québec
Économie.....A8			Pluie.
Éditorial.....A10			Max: 13
Le monde.....A6			Détails en B 8
Mots croisés.....B6			
Les sports.....B6			

MONTREAL

Cols bleus: Bourque demande l'aide de Québec
PAGE A 3



LES ACTUALITÉS

L'armée s'attaque au caporal Purnelle
PAGE A 2



La thalassothérapie: les dons de la mer
PAGE B 4

Landry alourdit le fardeau des contribuables... en catimini

Québec hausse ses revenus et réduit son déficit en supprimant, réaménageant et réduisant une panoplie d'abris fiscaux

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Loin d'attendre les conclusions d'une commission itinérante promise à cette fin, le ministre de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, a procédé hier à «un premier émondage» des dépenses fiscales auquel n'échapperont que les plus démunis. Il s'agit de l'un des deux grands volets du budget qu'a déposé hier M. Lan-

dry — l'autre étant l'intensification de la lutte à l'évasion fiscale — qui permettront à l'État québécois de percevoir 651 millions de dollars de plus cette année, et presque autant en 1997-98, auprès des contribuables et des entreprises.

Le gouvernement compte toucher 313 millions additionnels en impôts grâce notamment au jumelage des renseignements informatisés des organismes publics, dont la Régie de l'assurance-maladie

et la Société de l'assurance-automobile du Québec, avec ceux du ministère du Revenu. M. Landry s'est engagé à ce que cette opération se fasse «sous le contrôle vigilant» de la Commission d'accès à l'information et «dans le respect des citoyens qui ont le droit de savoir à quoi peuvent être utilisées les informations qu'ils transmettent au gouvernement».

En supprimant, en réaménageant et en réduisant une panoplie d'abris fiscaux —

notamment ceux dont bénéficient les personnes âgées, les travailleurs syndiqués et le Fonds de solidarité —, Québec augmentera ses revenus de 237 millions cette année. L'instauration progressive de ces mesures fera en sorte que ce montant atteindra 400 millions en 1999.

Bien qu'il se soit vanté de n'avoir augmenté «aucun taux d'impôt ni de taxe» en

VOIR PAGE A 12: LANDRY

LES POINTS SAILLANTS

Voici les points saillants du budget 1996-97 que le gouvernement du Québec a présenté hier:

Le déficit

- Québec prévoit des revenus de 37,6 milliards de dollars et des dépenses de 40,9 milliards en 1996-97
- réduction du déficit de 3,27 milliards en 1996-97 à 2,2 milliards en 1997-98, à 1,2 milliard en 1998-99 et à zéro en 1999-2000
- une loi anti-déficit sera adoptée d'ici à la fin de la session

Les taxes et les impôts

- aucune augmentation directe de taxes ni des impôts
- hausse du fardeau fiscal des entreprises de 663 millions d'ici l'an 2000
- hausse du fardeau fiscal des particuliers de 634 millions d'ici l'an 2000
- réduction des crédits d'impôt pour personnes seules et personnes âgées dont les revenus dépassent 26 000 \$
- remboursement des crédits d'impôt pour pertes dorénavant limité aux PME
- récupération de 313 millions par le ministère du Revenu en 1996-97

Divers

- revenus additionnels de 151 millions attendus des sociétés d'État
- mesures touchant les entreprises devant rapporter 233 millions
- cinq millions pour deux programmes destinés aux jeunes promoteurs
- congé fiscal de trois ans aux nouvelles petites entreprises



Le ministre Landry s'est vanté de n'avoir augmenté «aucun taux d'impôt ni de taxe» en ramenant le déficit à 3,275 milliards en 1996-97. Mais il a reconnu du même souffle que beaucoup de Québécois paieront plus cette année. Selon lui, il s'agit «des gens qui devaient payer des impôts [et] qui, en grande partie, n'en ont pas payés».



Le jeudi de la matraque

Les aînés estiment être dans la ligne de tir du gouvernement

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les aînés sont indignés du coup de matraque que leur assène le budget Landry et estiment être en passe de devenir les boucs émissaires du gouvernement péquiste. Selon la Fédération de l'âge d'or, la réduction des crédits d'impôt annoncée hier représentera un fardeau additionnel de 850 \$ par année pour chaque personne âgée.

«On est dans leur champ de mire! Ce budget, ce n'est que la suite d'une série de coups assésés depuis quelque temps qui viennent bouleverser toutes les provisions faites pour s'assurer un revenu de retraite décent», a déploré hier Liliane Leconte, présidente de l'Association québécoise des droits des retraités (AQDR).

Le budget Landry prévoit en effet que les crédits d'impôt en raison de l'âge et ceux pour personne vivant seule seront graduellement réduits lorsque les reve-

VOIR PAGE A 12: AÎNÉS

■ Autres informations, pages A 4 et A 5 ■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 10

Max Linder, l'autre Chaplin

Rendez-vous ce soir au Théâtre national de Montréal pour Une nuit du cinéma français

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR



Il avait un éternel haut-de-forme, un nez en galoche, le regard coquin, la moustache soigneusement cirée, le gant beurre frais, la redingote impeccable. Il était le séducteur de ces dames, fils de famille oisif, courant les dots et les salons, noceur facétieux et irrésistible, gandini impénitent, prince du burlesque au royaume du cinéma muet qui sut remplir les coffres de l'écurie Pathé et faire se pâmer des bataillons d'admiratrices. Il fut entre 1905 et 1925 une immense vedette internationale, trimbalant sa canne et sa chic dégaine dans plus de 400 films dont la postérité en a rescapé à peine 120. Il s'appelait Max Linder, de son nom de baptême Gabriel Maximilien Leuvielle, et Chaplin levait son chapeau à cet enfant de la France en lui donnant du maître. Sauf que voilà... Chaplin a traversé l'épreuve du temps pendant que Linder sombrerait peu à peu dans l'oubli. Aurait sombré, du moins, sans sa fille Maud qui travaille activement à rafraîchir les mémoires...

Et si vous n'êtes pas familier de l'élegant personnage, rendez-vous ce soir au Théâtre national de Montréal pour *Une nuit du cinéma*



Briser le silence de la honte qui a recouvert la mémoire du père: Maud Linder est la fille de ce Max qu'elle n'a connu que sur pellicule.

VOIR PAGE A 12: MAX

Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle

Le projet de loi est adopté

Quatre des cinq partis aux Communes en sortent divisés

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Au terme d'un débat dont la brièveté n'aura eu d'égalé que l'ampleur des passions et de la hargne soulevées, la Chambre des communes a finalement tranché en adoptant hier, lors d'un vote libre, le projet de loi visant à amender la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Question de droits fondamentaux pour certains, question morale pour d'autres, l'affaire a provoqué de profondes fissures dans la cohésion des partis politiques jusqu'au verdict final. Pas moins de 29 députés libéraux ont voté contre le projet de loi, un élu réformiste l'a appuyé, trois membres du Bloc québécois se sont abstenus et les deux députés conservateurs se sont retrouvés de part et d'autre de la clôture.

Présenté aux Communes il y a onze jours à peine — le gouvernement tenait à ce que la controverse ne s'éternise pas —, le projet de loi C-33 a été entériné par 153 voix contre 76. Il prend maintenant le chemin du Sénat, qui en avait adopté un semblable il y a trois semaines mais qui pourrait cette fois faire l'objet de fortes pressions.

Malgré l'importance de la dissidence qui s'est manifestée au sein de sa propre équipe, le premier ministre Jean

VOIR PAGE A 12: ADOPTÉ

• LES ACTUALITÉS •

L'armée porte des accusations contre Purnelle

Dans un livre, le caporal a dénoncé la corruption et la lâcheté de hauts dirigeants militaires

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les Forces armées canadiennes portent sept accusations contre le caporal Michel Purnelle, qui a récemment dénoncé la corruption et la lâcheté des hauts dirigeants militaires. On lui reproche d'avoir accordé sans permission des entrevues à des médias et de s'être absenté sans l'autorisation d'un supérieur. Cette décision a immédiatement provoqué la fureur du président de la Commission d'enquête sur la Somalie, le juge Gilles Létourneau, qui y voit une tentative d'intimidation envers un militaire qui a témoigné dans l'affaire somalienne.

Le caporal Purnelle s'est vu signifier ces accusations mercredi soir et

devra, ce matin, rencontrer son commandant de bataillon pour connaître son sort.

Invoquant la Loi sur la Défense nationale, les Forces armées accusent le sous-officier de «conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline» et de «désobéissance à un ordre». Le procès-verbal d'accusation dresse la liste des cinq entrevues que le caporal a accordées aux médias et qui contreviendraient aux règlements sur la diffusion sans permission de renseignements sur des sujets militaires. Les deux autres accusations portent sur un même incident, soit le fait de s'être absenté sans permission afin de se rendre aux bureaux de la Commission d'enquête sur la Somalie pour y communiquer de

nouveaux renseignements.

Il y a trois semaines, le caporal Purnelle accordait plusieurs entrevues aux médias sur le contenu d'un livre qui doit paraître aux Éditions Liber, intitulé *Une armée en déroute*. Dans cet ouvrage, le caporal Purnelle dénonce l'absence de leadership au sein des Forces armées canadiennes et accuse ses dirigeants de corruption et de carriérisme.

Le 26 avril, le sous-officier se rendait à Ottawa pour livrer à la Commission d'enquête sur la Somalie des documents sur les événements qui se sont déroulés dans ce pays en 1993. Avant de quitter la base de Valcartier, le caporal a été mis en état d'arrestation pour avoir fait défaut de se rendre au bureau de son officier commandant qui lui avait ordonné

de ne pas se déplacer sans son autorisation. Le caporal a finalement été libéré.

À Ottawa, hier, le président de la Commission, le juge Gilles Létourneau, s'est dit préoccupé par l'attitude des Forces armées envers le caporal Purnelle.

Tout en reconnaissant le droit des Forces armées de porter des accusations à l'encontre d'un de ses soldats, le juge Létourneau a indiqué qu'il avait l'obligation, «étant donné la position adoptée par la Commission relativement à toute tentative d'intimidation et de harcèlement à l'encontre de soldats voulant assister la Commission dans son mandat, de soulever publiquement nos préoccupations relativement à l'impact que les mesures disciplinaires prises

contre le caporal Purnelle en rapport avec sa visite à nos bureaux peut avoir sur les autres soldats désireux de collaborer avec nous».

Le juge a déclaré que la décision des Forces armées était un «message préoccupant transmis aux soldats se trouvant dans une situation vulnérable et pouvant détenir de l'information utile pour la Commission».

«Ce message contraste grandement avec les exhortations officielles qui [...] sont faites aux soldats de collaborer par tous les moyens possibles à la réalisation du mandat de la Commission», a dit le juge.

Le caporal Purnelle sera jugé soit par une cour martiale, soit par son propre commandant. Il risque la dégradation, la rétrogradation ou une amende s'il est reconnu coupable.

EN BREF

LA COUR SUPRÊME ENTENDRA LE PARTI ÉGALITÉ

Ottawa (PC) — Le Parti Égalité et son ancien chef Robert Libman pourront contester certaines dispositions de la loi référendaire québécoise devant la Cour suprême du Canada. La plus haute cour du pays a accepté hier matin d'entendre leur requête à cet effet. Cette cause remonte à l'été 1992 alors que le gouvernement de Robert Bourassa avait l'obligation, en vertu de la loi 150 donnant suite à la Commission Bélanger-Campeau, de tenir un référendum sur la souveraineté avant la fin du mois d'octobre 1992. Le référendum a eu lieu mais portait sur l'Accord de Charlottetown. M. Libman et son parti voulaient que la Cour supérieure du Québec déclare invalides les articles de la Loi québécoise sur la consultation populaire qui limitent les dépenses de chaque camp et qui exigent la création de deux comités référendaires. À leur avis, ces dispositions portaient atteinte à leurs libertés d'expression et d'association. Le chef du Parti Égalité demandait qu'au bout du compte on lui reconnaisse le droit de faire campagne sans restriction et de bénéficier d'une partie des fonds publics mis à la disposition de chaque comité parapluie. M. Libman a expliqué hier qu'il avait toujours les craintes qu'il avait mené à l'époque devant les tribunaux. En 1992, il avait peur que l'Accord de Charlottetown ait une portée trop large et voulait pouvoir s'y opposer publiquement sans avoir à s'associer au camp du NON dirigé par les péquistes.

L'UNIVERSITÉ LAVAL HONORERA LISE BISSONNETTE

(Le Devoir) — La directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, recevra en juin un doctorat *honoris causa* en sciences de l'éducation de l'Université Laval. À l'occasion de la collation des grades de juin prochain, l'université décernera neuf doctorats d'honneur à des personnalités de renommée internationale, dont Lise Bissonnette, la sociologue Guy Rocher (doctorat en droit) et les deux fondatrices de la Coalition pour le contrôle des armes à feu, Wendy Cukier et Heidi Rathjen (doctorats d'université). Directrice du *Devoir* depuis 1990 après avoir été rédactrice en chef et éditorialiste au *Devoir* dans les années 80, Mme Bissonnette a débuté sa carrière comme chroniqueuse en éducation, et l'Université Laval souligne que depuis le début de sa carrière, «ses préoccupations pour l'éducation et la culture ont inlassablement [animé] sa démarche intellectuelle».

UNE MARCHÉ LIBÉRATRICE

(Le Devoir) — Samedi prochain se tient, à l'initiative du Club 2/3, une marche de dix kilomètres pour rappeler le rôle de la musique dans la libération des peuples et la réconciliation entre les nations. Le groupe Rudeluck sera de la marche intitulée «Aux rythmes du monde», qui ira du parc Laurier au Centre Claude-Robillard, à Montréal. Le Club 2/3 a, pour la circonstance, requis la collaboration du CECL (Centre canadien d'étude et de coopération internationale) et d'OX-FAM-Québec. Le but de cet organisme est d'aider à conscientiser les jeunes à la réalité de l'interdépendance mondiale; il incite aussi les jeunes à participer à des projets de développement durable, notamment dans des pays comme le Salvador, Haïti, les Philippines, le Burkina Faso et le Népal.

APPUI AUX DUDKA

(Le Devoir) — Parce qu'il croit que «la lourdeur et le mauvais fonctionnement» des services canadiens de l'immigration risquent d'être préjudiciables à la famille Dudka, implantée depuis cinq ans à Mascouche, le curé de la paroisse Saint-Calixte, Raymond Gravel, organise mercredi prochain (15 mai) en l'église Saint-Henri de Mascouche une grande manifestation d'appui à laquelle participeront l'évêque de Joliette et de nombreux élus de tous niveaux. Norma et Ricardo Dudka ont reçu un avis d'expulsion le 11 avril. Ricardo Dudka est un ancien toxicomane réhabilité; dans son pays d'origine, l'Argentine, il a dénoncé des policiers et policiers corrompus, ce qui lui a valu des menaces. Le curé Gravel, dans un communiqué, souligne que même s'il ne met pas en doute le témoignage du couple Dudka, le ministère canadien de l'Immigration refuse quand même de lui accorder le statut de réfugié. Le rassemblement du 15 mai vise à exprimer un appui «à cette famille argentine qui veut s'installer chez nous et y vivre en paix», affirme le curé qui rappelle qu'une pétition de 3000 signatures a déjà été déposée aux Communes d'Ottawa par le député bloquiste Benoît Sauvageau qui croit, lui aussi, que les Dudka et leurs enfants ont tout ce qu'il faut pour s'intégrer à un milieu où ils vivent depuis déjà cinq ans.

Brassard donne un sérieux avertissement à Dion

D'APRÈS LA PC

Québec — Le gouvernement d'Ottawa décidera aujourd'hui s'il se joindra à la cause inscrite devant les tribunaux par l'avocat Guy Bertrand pour bloquer l'accession

éventuelle du Québec à la souveraineté, a indiqué hier le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion.

Mais M. Dion a ouvert la porte à une participation fédérale à ce procès en parlant de l'opportunité d'une «clarification» dans ce dossier. À l'issue d'une rencontre d'une heure avec son homologue québécois Jacques Brassard, M. Dion a expliqué qu'il ne faudrait pas voir cette intervention fédérale comme «un appui à Guy Bertrand».

Le ministre Dion a soutenu que le gouvernement fédéral reconnaissait le droit des Québécois à l'autodétermination, mais à l'intérieur du Canada. «Le droit international ne reconnaît le droit à la sécession qu'en cas d'exploitation évidente ou de coloni-

sation», a-t-il dit.

Pour sa part, le ministre Jacques Brassard a averti M. Dion que l'intervention fédérale dans ce procès pourrait avoir des conséquences «d'une extrême gravité». Cela pourrait même avoir «des effets» sur l'opportunité de la rencontre que doivent avoir, dans les prochaines semaines, les premiers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard, et sur la tenue de la conférence fédérale-provinciale que le premier ministre Chrétien a confirmée hier par écrit à tous les premiers ministres, pour les 20 et 21 juin à Ottawa.

Intervenir dans le dossier Bertrand «peut colorer les décisions du gouvernement du Québec», a averti le ministre Brassard, reprenant la mise en garde formulée plus tôt cette semaine par le premier ministre Lucien Bou-

chard. M. Brassard a confirmé que la décision définitive du Québec concernant sa participation à la conférence fédérale-provinciale. Elle le sera à la lumière de l'ordre du jour que le gouvernement fédéral est en train de dresser pour la réunion.

Le ministre Brassard a fait valoir le Québec n'est pas intéressé par le processus de révision constitutionnelle. On craint même que la conférence ne vise qu'à «libérer Ottawa de ses obligations constitutionnelles afin de tenir des élections à l'automne».

Québec veut parler du rapatriement de ses compétences en matière de main-d'œuvre, un dossier où l'offre écrite du Québec transmise il y a quatre mois n'a toujours pas reçu de réponse fédérale; Au cours des prochains jours, le

gouvernement fédéral a convenu de transmettre au Québec un projet d'ordre du jour pour la conférence fédérale-provinciale et les documents afférents. C'est à ce moment que la décision québécoise d'y participer ou non sera prise.

Le gouvernement fédéral veut entreprendre la prochaine conférence fédérale-provinciale des 20 et 21 juin en dressant un bilan d'*Equipe Canada*.

«C'est une opération de promotion de la personnalité de M. Chrétien avec une chorale d'hommes d'affaires et les premiers ministres provinciaux comme faire-valoir silencieux. Si Ottawa persiste dans ce show, Lucien Bouchard ne fera pas partie de ces faire-valoir», a averti le ministre Jacques Brassard.

AVOCAT(E)

Établis depuis 1980 en droit civil et recouvrement de créances, nous souhaitons ajouter à notre équipe de 12 intervenants (2) avocat(e)s dynamiques.

Salaire de base + bonification

Grégoire Perron & Associés
84, rue Notre-Dame ouest, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 1S6
(téléphone: 285-6441)
(télécopieur: 285-8589)

http://www.LaPresse.com/Proboc

◆ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ◆

L'ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT-D'INDY

est à la recherche

d'une directrice ou d'un directeur des études

Tâche:

Sous l'autorité de la Directrice générale, assumer la responsabilité des dossiers pédagogiques de l'École: collégial, parascolaire, professeurs affiliés.

Qualifications et expérience requises:

- degré universitaire en musique (2e cycle);
- brevet d'enseignement;
- compétence en gestion et animation pédagogiques;
- expérience en enseignement (au moins 10 ans);
- expérience dans une tâche de direction ou dans une tâche similaire.

Habilités:

- aptitude pour un leadership dynamique et créateur;
- disponibilité pour accomplir cette responsabilité éducative;
- bonne santé physique et psychologique.

Traitement:

- À déterminer selon la compétence et l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae pour le mercredi 15 mai 1996 à:

École de Musique Vincent-d'Indy
Bureau du personnel, local 225
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec)
H2V 2C5

LYCÉE CLAUDEL

Chacun des postes suivants requiert un minimum de trois années d'expérience en système français.

NIVEAU ÉLÉMENTAIRE ET PRÉ-ÉLÉMENTAIRE:

4 postes à plein temps (27 heures) d'instituteurs (ou institutrices) instituteurs ou institutrices titulaires du C.A.P. d'instituteur* au minimum (formation initiale en École Normale ou L.U.F.M. souhaitée). Une solide expérience en classes maternelles de 4 et 5 ans serait fortement appréciée.

NIVEAU SECONDAIRE:

- 1 poste à temps partiel (9 heures minimum) d'anglais langue étrangère professeur certifié (CAPES*) ou niveau équivalent
- 1 poste à temps partiel (6 heures maximum) de Sciences Économiques et Sociales professeur certifié (CAPES*) ou agrégé (AGRÉGATION*) de Sciences Économiques et Sociales.
- 1 poste à temps partiel (6 heures maximum) de professeur d'Espagnol professeur certifié (CAPES*) ou niveau équivalent

Entrée en fonction: le 16 septembre 1996

Rémunération: selon la convention collective en vigueur

(* Le système d'enseignement du Lycée Claudel est soumis aux exigences du réseau international des écoles françaises à l'étranger (A.E.F.E.). Il exige donc les diplômes reconnus par ce réseau.

Prière d'adresser C.V. et toutes les pièces justificatives nécessaires aux soins de:

M. le Proviseur
Lycée Claudel
1635, Riverside Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 0E5

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES: LE 17 MAI 1996, 16 h 30

INIS

INSTITUT
NATIONAL
DE L'IMAGE
ET DU SON

L'institut national de l'image et du son (INIS) assure la formation de scénaristes, de réalisateurs et de producteurs en cinéma et en télévision. Ouvert depuis janvier 1996, son programme de formation professionnelle se répartit sur deux ans et demi.

Pour un mandat d'une durée de deux ans à temps plein et sous la responsabilité de la direction générale, l'INIS est à la recherche d'un

Directeur pédagogique et artistique.

Ce mandat consiste à assurer à l'INIS un programme de formation professionnelle axé sur la créativité et la pratique des métiers de scénaristes, de réalisateurs et de producteurs, tout en reconnaissant les besoins des milieux cinématographique et télévisuel du Québec. Il consiste aussi à voir au développement et au déroulement d'un programme d'apprentissage incluant des notions indispensables à l'exercice du métier et à la mise en oeuvre des productions cinématographiques et télévisuelles en milieu professionnel. Ce poste implique également la responsabilité de l'encadrement pédagogique, des mécanismes d'évaluation ainsi que du processus d'admission.

Cette personne aura le sens de l'organisation et des aptitudes à déléguer et à travailler en équipe. Son esprit de synthèse et son talent de communicateur en feront un rassembleur auprès des milieux cinématographique et télévisuel.

Exigences requises

- Avoir une solide expérience à titre de scénariste, de réalisateur ou de producteur dans le domaine du cinéma et/ou de la télévision;
- Posséder une expérience en formation continue et/ou en enseignement.

Entrée en fonction

Le 1^{er} septembre 1996. Les entrevues auront lieu au mois d'août.

Candidature

Soumettre votre candidature avant le 20 juin 1996, en indiquant sur l'enveloppe «candidature INIS», à l'adresse suivante:



LA FONDATION DU COLLEGE MONT-SAINT-LOUIS

DIRECTEUR DE CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

(Concours ouvert également aux hommes et aux femmes)

Créée en 1992, La Fondation du Collège Mont-Saint-Louis gère les activités de collecte de fonds au nom du Collège Mont-Saint-Louis, établissement privé d'enseignement secondaire.

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur de campagne est responsable des activités reliées à la sollicitation de dons dans le cadre d'une campagne de souscription. Il détermine, planifie et met en oeuvre la stratégie de campagne. Il prépare les propositions, rapports, plans et budgets annuels.

Le candidat doit avoir acquis au moins 3 ans d'expérience dans ce domaine. Une excellente connaissance des milieux d'affaires, communautaires et politiques est essentielle.

Le candidat doit maîtriser le français et l'anglais, être entreprenant, avoir de l'entregent et une grande facilité à communiquer, un bon esprit d'organisation, du leadership et la capacité de travailler individuellement et en équipe. La connaissance de la technologie de l'information constitue un atout.

La rémunération sera établie en fonction de l'expérience et de la compétence.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 17 mai 1996 à:

La Fondation du Collège Mont-Saint-Louis
a/s de Madame Evelyn Garceau, présidente
1700, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H2C 1J3

(N.B.: Seules les personnes dont la candidature aura été retenue recevront une réponse.)

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél. : (514) 861-4489

«Des boucles d'oreilles à faire rêver»

Conflit des cols bleus

Bourque se remet à espérer une loi spéciale ou un lock-out

Mais à l'approche de l'échéance de lundi, le ministère du Travail compte toujours sur la négociation

 BRIAN MYLES
 LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a incité hier le gouvernement du Québec à l'action pour mettre fin au conflit de travail qui s'enlise depuis un an et demi entre la Ville et ses cols bleus.

Le maire a exigé une intervention du gouvernement du Québec dès lundi prochain si les négociations ne permettent pas d'en arriver à une entente au cours de la fin de semaine.

«Ça nous prend un règlement pour le treize, sinon il faut que la commission parlementaire soit convoquée et que le gouvernement bouge», a lancé hier M. Bourque, brisant ainsi le silence que s'étaient imposé les cols bleus et la Ville, il y a près d'un mois, lors de la reprise des négociations.

«Loi spéciale, décret, on verra», a

ajouté M. Bourque, qui s'est déjà adressé à Québec à hauts cris par le passé pour obtenir un droit de lock-out pour mater les cols bleus. Le gouvernement avait cependant refusé, menaçant cependant les deux parties d'une loi spéciale.

Les discussions entre la Ville et les cols bleus avaient été relancées en avril dernier, à la demande du nouveau ministre provincial du Travail, Matthias Rioux. Ce dernier avait donné aux deux parties un délai d'un mois, venant à expiration lundi, pour parvenir à une entente et il avait délégué le sous-ministre Jean-Marc Boly comme observateur.

Mais, «l'optimisme étant à la hausse» à la table des négociations, le ministère du Travail a décidé de repousser l'échéance d'une semaine, a expliqué hier l'attaché de presse du ministre, Pierre Ostiguy.

Le hic, c'est que le maire Bourque

a promis de «parler fort» à compter de lundi si le conflit n'est pas réglé.

«Le treize, on va agir», a-t-il promis.

De son côté, l'attaché de presse du ministre, Pierre Ostiguy, s'est dit «un peu surpris» par la sortie du maire Bourque. «S'il est nécessaire de poursuivre [les négociations], on est prêt, a-t-il dit. Notre plan "A", c'est de faire réussir la négociation et on se concentre là-dessus.»

Mercredi dernier, plus d'un millier d'employés cols bleus et cols blancs de la région métropolitaine se sont rendus chez le président de l'Union des municipalités du Québec, Gilles Vaillancourt, pour manifester leur opposition à toute tentative de privatisation des services municipaux.

Les employés ont soulevé l'hypothèse de se rendre prochainement devant la résidence de Pierre Bourque pour manifester à nou-

veau. «Je n'ai jamais cédé aux menaces, a réagi hier le maire de Montréal. Je pense que ce n'est pas la façon de faire.»

M. Bourque, tout comme M. Vaillancourt, est en faveur de la création de sociétés d'économie mixte, une formule qui permettrait aux municipalités de privatiser la plupart de leurs services.

Hier encore, en prenant la parole lors d'un colloque de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal, M. Bourque a vanté les mérites de la privatisation et du partenariat — «une nécessité».

Le maire a déploré la culture revendicatrice qui a cours chez les cols bleus, les invitant à «participer» aux efforts de relance économique de la métropole. «Il faut que les gens comprennent que des changements sont nécessaires.»

Un revers

La Ville a par ailleurs essuyé hier un revers devant l'arbitre de grief Guy Dulude, concernant l'abolition du plancher d'emploi.

M. Dulude a en effet stipulé que le plancher d'emploi des cols bleus doit être comblé, tel que le prévoit la convention collective; et ce, même si les employés sont actuellement en grève légale.

La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, avait durci le ton en février dernier en annonçant que la Ville ne comblerait plus le plancher d'emploi des cols bleus. Mme Eloyan avait justifié cette décision en soulignant que les «tergiversations» du Syndicat des cols bleus avaient «inutilement coté» 13,5 millions de dollars aux contribuables montréalais en 1995. La Ville songe maintenant à réclamer une révision judiciaire en Cour supérieure.

Regalado devra réclamer un passeport salvadorien

 JEAN CHARTIER
 LE DEVOIR

Le coordonnateur du service de renvoi du ministère de la Citoyenneté à Montréal, Jean-François Rainville, a rencontré hier le réfugié politique salvadorien Victor Regalado et son avocat Noël Saint-Pierre. Il a rendu une photocopie de son passeport salvadorien expiré au réfugié en lui demandant de réclamer un nouveau passeport au consulat du Salvador à Montréal.

Le bureau de M^{re} Saint-Pierre a tout de suite joint les autorités salvadoriennes mais lorsque celles-ci ont appris que le rendez-vous demandé était pour Victor Regalado, elles ont exigé qu'il entre lui-même en contact avec elles pour ce rendez-vous, selon M^{re} Saint-Pierre. Ils savaient très bien de qui il était question.

L'avocat précise que la rencontre avec la Citoyenneté canadienne s'est déroulée de manière harmonieuse, mais il n'est pas pleinement satisfait: «J'ai certaines réserves, dit-il. Il n'y a pas de garantie jusqu'à maintenant qu'Ottawa émettra un permis du ministre» dès que Regalado mettra pied en terre étrangère.

En outre, il a été question de l'ambassade du Canada à Mexico. On considère à la fois les États-Unis et le Mexique. Mais Victor Regalado ne veut pas être confiné plusieurs mois au Mexique et risquer d'y être renvoyé au Salvador. Il demande une assurance du Canada à cet égard. Les deux parties ont convenu de reconsidérer la chose dans trois semaines.

«Ça serait très dangereux pour lui de retourner au Salvador», dit l'avocat. On se donne le temps de voir ce qu'il adviendra de la demande d'un nouveau passeport salvadorien et les intimes reverront le directeur du renvoi du ministère.

Il n'a pas été possible de joindre le coordonnateur du service de renvoi du ministère de la Citoyenneté durant l'après-midi, non plus que le directeur d'Immigration Canada à Montréal, Richard Saint-Louis, qui s'était entretenu avec M^{re} Saint-Pierre la veille. Il n'a pas été possible non plus de joindre son adjointe à la Citoyenneté, Rose-Lise Harel. Ils étaient tous deux absents de Montréal.

Victor Regalado était également absent de son domicile durant l'après-midi et en début de soirée. On estime qu'un nouveau passeport salvadorien peut être émis en trois jours car le réfugié politique a encore en main son carnet d'identité nationale du Salvador, sa carte d'employé de la Cour suprême du Salvador comme commis et sa carte de presse pour la radio de l'Église catholique, cette radio qui fut dissoute par l'armée salvadorienne à la suite de l'assassinat de M^{re} Romero en 1980. La balle est dans le camp du consulat du Salvador à Montréal pour le moment.

L'ÉcoSommet se conclut dans un climat de grande motivation

Le suivi devrait être assuré par un nouvel organisme «à forte saveur régionale»

 LOUIS-GILLES
 FRANCOEUR
 LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, a invité les partenaires de l'ÉcoSommet, qui s'est terminé hier dans la métropole, à convenir «dès la semaine prochaine» des modalités relatives à la création d'un nouvel organisme sans but lucratif, responsable de stimuler le développement durable au Québec par des projets créateurs d'emplois.

Le ministre Cliche a parlé «en termes de millions» de l'aide gouvernementale qui sera éventuellement versée à cet organisme. Il a toutefois semblé limiter son invitation à définir le mandat et les modalités de contrôle de cet organisme aux partenaires de l'ÉcoSommet, ce qui a immédiatement soulevé des inquiétudes parmi les groupes environnementaux non partenaires de cet événement qui n'entendent pas être tenus à l'écart d'un organe public ou parapublic.

«Le gouvernement, a déclaré M. Cliche, s'engage à définir comment s'effectuera le suivi de l'ÉcoSommet», qualifié de «lieu des partenaires» avec lesquels «Québec et les ministères sont [désireux] de continuer» à travailler. Dans ce suivi, a poursuivi le ministre, le gouvernement entend agir «comme partenaire» alors que l'organisme responsable devrait être «privé», «sans but lucratif» et un lieu d'échange autant que d'action.

Le président de l'ÉcoSommet, Pierre Gosselin, a pour sa part précisé que le mémoire soumis par le ministre Cliche à ses collègues du Comité interministériel de l'Emploi et du développement préconise la création d'une agence privée, appuyée sur un fonds mixte, qui pourrait tirer éventuellement une partie de ses revenus de ceux de Recyc Québec lorsque la mission

de cet organisme aura été réajustée.

Selon Pierre Gosselin, l'ÉcoSommet ne prétend pas représenter l'ensemble du milieu environnemental dans cette consultation à laquelle devraient participer, dit-il, «tous ceux qui veulent travailler», quitte à ouvrir le débat à des groupes environnementaux qui n'ont pas participé à l'ÉcoSommet.

Pierre Gosselin estime par contre que le futur organisme «devrait avoir une forte saveur régionale», une allusion claire au vœu de plusieurs leaders des conseils régionaux de l'environnement, qui veulent avoir un poids proportionnel au travail qu'ils vont devoir réaliser dans leur milieu.

Les conseils régionaux de l'environnement, dont certains dirigeants ont réagi avec stupeur et emportement cette semaine à l'annonce du plan ministériel et aux réactions qu'il suscitait dans leurs propres rangs, affichaient hier une grande prudence dans ce dossier.

Le président du Regroupement national des CRE, Pierre Morency, rajustait hier le point de vue émis la veille au nom de son organisme en disant que «les CRE vont attendre de connaître les intentions du ministre Cliche avant de réagir; s'il annonce quelque chose, on ira voir».

Du côté d'Au Courant et de Greenpeace Québec, les porte-parole notaient que le ministre Cliche commettrait une erreur politique s'il voulait mettre sur pied un organisme para-public avec une partie seulement des organisateurs du «gros congrès» que constituait l'ÉcoSommet.

L'ÉcoSommet a conclu hier ses travaux dans un climat de grande motivation en hiérarchisant ses priorités d'action, ce qui donnera lieu à un document de travail final plus étoffé d'ici la fin de l'année, que les partenaires et participants seront invités à ratifier officiellement.



PHOTO JACQUES NADEAU

Malgré ses six ans, la filiale du ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, répond toujours aux normes anti-pollution, comme l'a démontré hier un test éclair en marge de l'ÉcoSommet. Ce type de vérification, qui permet de savoir si votre mécanicien habituel effectue son travail avec rigueur, sera offert gratuitement à la population par des groupes environnementaux mais pourrait devenir obligatoire comme aux États-Unis pour renouveler l'immatriculation d'un véhicule.

Pardonnez notre manque d'humilité...
 il n'y a pas meilleur chapeau!



Le chapeau Tilley confortable et souvent copié est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure, protège contre les rayons UV, s'attache, flotte et ne rétrécit pas (lavable à la machine). Il est protégé par une assurance feu-vandalisme (pendant deux ans, moyennant une franchise de 50%). De plus, il sera remplacé sans frais si jamais il s'use.

Tilley Endurables

 158, ave. Laurier ouest
 272-7791

 TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT
 UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
 1-800-465-4249

Anjou-Québec
 Traiteur

Un traiteur sachant traiter traite avec passion

 À l'occasion de la Fête des Mères,
 nous vous proposons un festin digne d'une reine

~ Velouté de homard à la passion d'autrefois ~

~ Cerviche de pétoncles et ses jeunes légumes ~

~ La Caille désossée en pomme d'amour au foie gras ~

ou

~ L'Amandine de ris de veau et shii-také au Vermouth ~

~ Les Bouchons de pommes de terre au fromage ~

ou

~ L'Artésienne ~

La Capeline ou Le Camée

 Un petit plaisir à la hauteur
 des grandes attentes

 1025 Laurier Ouest
 Tél: 272-4065-4086

Pour dames
Printemps '96

Chaussures D'Antin

Pointures 3 à 13
 Largeurs AA à EE

Chaussures habillées et de marche
 6629 St-Hubert (métro Beaubien)
 276-8388 • 276-7979

LE DEVOIR

BUDGET 96

Pour les organismes communautaires

Québec luttera contre le travail au noir

Le ministère du Revenu accroîtra son effort de vérification

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Québec entend récupérer cette année 313 millions de dollars additionnels et au moins 290 millions pour chacune des trois années suivantes par des mesures visant à combattre l'évasion fiscale. Le gros de l'effort proviendra d'une vérification plus étroite et d'une perception encore plus serrée qu'exercera le ministère du Revenu.

«Depuis près de 18 mois, une série de mesures ont été mises en œuvre pour permettre de percevoir tous les revenus dus au gouvernement. Ces mesures ont contribué à générer des revenus additionnels de 450 millions en 1995-96», fait-on remarquer dans le discours sur le budget. Au ministère du Revenu seulement, on a ainsi récupéré 240 millions. Des crédits de 18,5 millions ont donc été reconduits afin d'assurer la récurrence des effets de ces interventions. Selon l'évolution du plan d'action, des crédits additionnels de 30 millions seront également réservés à cette fin.

Au chapitre de la vérification et de la perception, on entend accentuer la vérification relative à l'évasion fiscale, intensifier l'échange de renseignements et améliorer l'information obtenue des contribuables. On entend s'attarder essentiellement aux sommes dues en impôts et taxe de vente, aux remboursements aux entreprises de la TVQ payée sur leurs intrants, aux revenus d'intérêt, aux revenus dans les domaines de l'alimentation et de la production agricole, aux pertes provenant de l'exploitation d'entreprises secondaires et aux crédits d'impôt remboursables pour frais de garde d'enfants.

Cet échange de renseignements et cette consultation plus généralisée des principaux fichiers de renseignements sont omniprésents dans le discours sur le budget. Québec apportera ainsi des modifications à la Loi sur le ministère du Revenu afin d'accroître sa capacité d'obtenir les renseignements nécessaires auprès d'un plus grand nombre d'organismes publics, notamment les municipalités, d'échanger ces renseignements entre ministères et organismes publics et de considérer comme non confidentiels les renseignements qui ne permettent pas de dévoiler l'identité d'une personne à laquelle ils se rapportent.

Québec espère également récupérer 50 millions par année par des mesures visant à enrayer le commerce illégal des boissons alcoolisées et le travail au noir dans l'industrie de la construction. Les interventions dans ce domaine seront plus «policiées», par des mesures de contrôle, de surveillance et d'inspection plus fréquentes et plus rigoureuses. La vente illégale de bière et de vin de fabrication domestique recevra une attention particulière; grossistes et détaillants devront dorénavant se munir de permis et ne pourront se soustraire à l'application de la taxe de vente.

Les entreprises appelées à fournir un effort additionnel

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

À l'instar des particuliers, les sociétés devront ajouter 663 millions additionnels dans la caisse au cours des quatre prochaines années. Parmi le train de mesures annoncées, l'extension de la taxe sur le capital aux caisses populaires, aux compagnies d'assurances et aux sociétés de capital de risque (incluant le Fonds de solidarité de la FTQ) attire particulièrement l'attention.

Aux grandes entreprises, Québec demande un petit effort additionnel. Ainsi, les restrictions au plein remboursement de la taxe sur les intrants, établies l'an dernier et devant être supprimées le 30 novembre prochain, sont prolongées de quatre mois, soit jusqu'au 31 mars 1997. Ce seront 15 millions de plus qui iront dans les coffres de l'État.

A cela s'ajoute l'extension de la taxe sur le capital aux caisses d'épargne et de crédit, au Fonds de solidarité de la FTQ et au Fonds de la CSN. Cette taxe n'étant auparavant appliquée qu'au capital des autres institutions financières, l'application d'un taux de 1,28 % aux caisses et aux fonds de travailleurs générera, pour le gouvernement, des revenus additionnels de 11 millions cette année et de 20 millions l'an prochain. Parallèlement, les compagnies d'assurance-vie se feront imposer une contribution compensatoire sur le capital, qui amènera 15 millions dans les coffres de l'État cette année et 20 millions l'an prochain.

Parmi les autres mesures annoncées par Québec, deux éléments viendront toucher directement les travailleurs autonomes et les particuliers membres d'une société. Dorénavant, les frais de représentation — dépenses pour la nourriture, les boissons et les divertissements encourus afin de dégager un revenu — seront plafonnés à 1 % du chiffre d'affaires du contribuable pour l'année. La limite de 50 % du montant dépensé à cet égard demeure.

La déduction pour les dépenses liées à l'exploitation d'un bureau à domicile sera pour sa part limitée à 50 % de la dépense encourue.

Enfin, les sociétés d'État — Hydro-Québec en tête — devront multiplier leurs efforts afin d'accroître leur rentabilité puisque Québec attend d'elles une contribution additionnelle de 151 millions cette année. «Les Québécois ont investi 12 milliards dans Hydro-Québec. Ce placement ne génère qu'un rendement de 3 % alors que le rendement moyen des entreprises de services publics dépasse les 10 %. Il faut corriger cela», a insisté Bernard Landry.

Place au «chèque emploi service»

Ce nouveau mode de paiement s'appliquera dès cet automne

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard mise sur le développement de l'économie sociale en créant un nouveau mode de paiement qui allégera le fardeau administratif des organismes communautaires qui demeurent le moteur de ce secteur en pleine ébullition.

Calqué sur un instrument utilisé en France, le «chèque emploi service» sera instauré dès cet automne pour des organismes œuvrant dans le domaine des soins à domicile, a annoncé hier le ministre de l'Économie et des Finances, Bernard Landry. Selon les documents du budget, il s'agit à la fois d'un «mode de paiement très simplifié pour l'employeur et [d'un] instrument de couverture sociale pour l'employé». Les institutions financières agiront comme service de paie en honorant le chèque emploi service — établi au montant du salaire net de l'employé — et en versant les charges sociales applicables au gouvernement afin que le travailleur bénéficie de protections sociales en cas d'accident de travail, de chômage et de retraite.

Le chèque emploi service deviendrait ainsi l'instrument privilégié par le gouvernement pour convertir les prestations de l'aide sociale versée aux personnes œuvrant dans le secteur communautaire en



Le ministre des Finances Bernard Landry reçoit les félicitations d'un député. PHOTO PC

«salaires» bénéficiant des protections du code du travail, tel que l'avait promis la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel. «Pour l'argent qui viendra directement de l'État, ça ne sera pas facultatif» a fait savoir hier M. Landry en

parlant de l'utilisation de ce nouvel instrument.

Le gouvernement commencera en instaurant le chèque emploi service dans le cadre des services du maintien à domicile. Il existe actuellement une vingtaine de

projets-pilotes «Défi autonomie» consacrés à ces services. Les projets favorisent en premier lieu l'embauche des assistés sociaux pour fournir ces services aux personnes en perte d'autonomie.

M. Landry considère que le chèque emploi service peut devenir une «pièce maîtresse» de l'économie sociale et inédite la présidente de la table de travail consacrée au développement de ce secteur, Nancy Neamtam, à en tenir compte.

«Nous lui fournissons un outil, a affirmé M. Landry. Notre souhait est que cette forme d'économie se développe parce qu'elle est créatrice d'emplois d'une part et qu'elle rend d'énormes services à des gens qui en ont besoin.» Le chèque emploi service s'inscrirait également dans la lutte contre le travail au noir, a reconnu M. Landry. «Nous croyons que beaucoup de contribuables qui emploient au noir un jardinier ou une gardienne, par exemple, ne tiennent pas à frauder le fisc mais veulent surtout s'éviter les tracasseries administratives liées au statut d'employeur», a-t-il indiqué dans le discours sur le budget.

Mais son utilité à cette fin sera limitée puisque cet instrument ne s'appliquera dans un premier temps qu'aux assistés sociaux employés dans les services à domicile. «La plupart de ces personnes visées n'ont aucun impôt à payer», a fait remarquer M. Landry.

Rien pour Montréal

Peu de stimulants à la relance

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le premier budget du gouvernement Bouchard ne contient que de pâles mesures visant à stimuler l'activité économique. Et rien pour Montréal! «On ne stimule pas la croissance avec de l'argent qu'on n'a pas!», a lancé le ministre des Finances, Bernard Landry.

Concentrant le peu de ses ressources aux PME et au développement du secteur des exportations, le budget Landry consacre à peine cinq millions au développement régional. Un développement régional qui comptera également sur une «politique maritime» articulée autour d'un crédit d'impôt remboursable de 40 % sur les dépenses de salaires relatives à la construction de navires au Québec, et d'un programme de garantie financière en faveur des acquéreurs d'un navire construit au Québec.

Pour Montréal, Québec a prévu la mise en place d'un montage financier, en partenariat avec le secteur privé, qui facilitera la vente d'avions construits au Québec. «Sans incidence budgétaire à court et à moyen terme,

l'instrument financier que nous avons développé permettra à une entreprise bien de chez nous [Bombardier] de vendre jusqu'à 75 appareils, d'une valeur totale de 1,8 milliard.»

La région de Montréal verra également le programme de Centres financiers internationaux (CFI). Ce programme, une idée de Bernard Landry, n'a jamais véritablement décollé. On dénombre 38 CFI accrédités présentement, qui emploient 400 personnes. «On a à moitié réussi parce que le fédéral n'a pas suivi. Je supplie les fédéraux de suivre, cette fois», a ajouté le ministre des Finances. Les CFI permettent d'effectuer des transactions financières à caractère international en bénéficiant de certains privilèges fiscaux.

Critiqué pour n'offrir que peu de choses devant permettre de relancer l'activité économique de Montréal et du Québec, Bernard Landry, à qui on a reproché également d'imposer un train de mesures restrictives, a déclaré: «Ça n'a pas coûté assez cher avant. C'est pourquoi nous avons, aujourd'hui, un déficit accumulé de 75 milliards, dont la moitié a servi à payer l'épicerie. Nous nous attardons sur ceux qui devaient le payer [ce déficit accumulé] mais qui ne l'ont pas fait.»

Sur les marchés financiers, c'est le calme plat

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les acteurs des marchés financiers n'ont manifesté aucune réaction à l'égard du budget déposé hier par le ministre des Finances Bernard Landry. Ainsi que l'a constaté François Dupuis, économiste au Mouvement Desjardins, «c'est le calme plat».

En demeurant sur son quant-à-soi, le monde de la finance a envoyé un premier message: les agences de crédit n'abaisseront vraisemblablement pas la cote du Québec. Selon Robert Dussault, directeur, trésorier et marché financier à la Banque Nationale, «on peut s'attendre à ce que Moody's et les autres firmes confirment la cote de crédit. Pas plus, pas moins».

En fait, l'attitude adoptée hier par les marchés financiers à l'endroit du budget du Québec a fait parfaitement écho à l'attitude observée après le dévoilement du budget de l'Ontario. Dans l'un comme dans l'autre cas, les acteurs ont été indifférents.

Et comment cela s'explique-t-il? «Les marchés avaient anticipé ce type de budget», a remarqué l'économiste de Desjardins. A la faveur du dépôt des crédits, «le gouvernement du Québec avait indiqué ses cibles en matière de réduction du déficit». Dans la foulée, nos acteurs financiers avaient évidemment intégré cette nouvelle donne.

Selon Pierre Ghazi, directeur, marché monétaire, à la

Banque de Montréal, les investisseurs et spéculateurs ont adopté leur portefeuille en fonction du dépôt des crédits mais également en fonction du fait que le gouvernement de M. Bouchard s'est engagé à déposer une loi anti-déficit. D'après M. Ghazi, la fermeté de cet engagement «a beaucoup plu aux marchés».

En chiffres, selon M. Dupuis, cette adaptation des marchés aux modifications apportées dans le profil budgétaire du Québec s'est traduite comme suit: l'écart entre les obligations 5 ans du Canada et du Québec était, il y a quelques semaines de cela, de 61 points. Aujourd'hui, cet écart est de 40 points. Dans les 10 ans, l'écart est passé de 82 à 54 points.

Fait très intéressant à noter, toujours selon M. Dupuis, l'écart entre le Québec et le Canada est plus élevé que l'écart qui existe, il est de 25 points, entre les provinces du Manitoba et du Nouveau-Brunswick d'un côté et le Canada de l'autre. Or ces deux provinces partagent avec le Québec, selon Moody's, une cote identique, soit A1.

Et alors? Il est possible qu'à l'occasion du dépôt de la loi anti-déficit, on assiste à un retrecissement de l'écart à l'avantage du Québec. On peut envisager que, dans les 5 ans par exemple, la marge de 54 points soit ramenée à 25 points.

Cela dit, la devise canadienne a perdu 4 centièmes seulement pour s'établir à 73,12 cents américains. Ce très léger soubresaut est attribuable aux craintes de resserrement du crédit aux États-Unis.

Le budget repose sur un scénario économique conservateur

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le premier budget de l'«administration Bouchard», dénué de stimulants économiques, repose sur un scénario économique «conservateur», selon le qualificatif utilisé par Bernard Landry, mais celui-ci prend de sombres couleurs selon les moyennes des prévisionnistes. Malgré le ralentissement à prévoir, amplifié par les mesures restrictives de l'actuel budget, Québec table tout de même sur une croissance de 6,5 % de ses revenus provenant de l'impôt des particuliers et des sociétés.

En d'autres termes, les revenus du gouvernement puisés sous la forme d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ont progressé de 6 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars dernier, un exercice qui a vu le PIB croître de 1,8 %. Cette année, les prévisions conservatrices du ministre des Finances, Bernard Landry, font ressortir une croissance anémique de 1 %. Mais la progression des entrées provenant de l'impôt des particuliers et des sociétés est chiffrée à 6,5 % cette année.

Au delà de cette contradiction, le gouvernement du Québec table sur des prévisions de croissance de l'ordre de 1 % du PIB en 1996 et de 1,5 % en 1997, se maintenant bien en deçà de la borne inférieure de l'intervalle des prévisions des économistes du secteur privé. Au chapitre du chômage, son scénario fait progresser le taux des sans-emploi à 11,4 % cette année et à 11,5 % en 1997, contre 11,3 % en 1995.

Ce que l'on constate finalement, c'est la marge financière réduite des ménages, dominée par des niveaux d'endettement élevés, un taux d'épargne bas et une faible progression des salaires. Les politiques budgétaires restrictives des gouvernements, comprenant des mesures de réduction des déficits budgétaires venant appliquer un sérieux frein à la demande intérieure, viennent exacerber l'atonie économique. Enfin, «la poursuite du repli des investissements d'Hydro-Québec vient également limiter la croissance de la demande intérieure», reconnaît-on.

Et on prend soin d'ajouter que ces contraintes «freineront sensiblement le rythme de croissance de la production et de la création d'emplois en 1996 et 1997».

Si l'on prévoit la création nette de 45 000 emplois cette année, cette moisson devrait tomber à 31 000 l'an prochain.

Québec adoptera une loi sur l'élimination du déficit

Le calendrier prévoit atteindre le déficit zéro pour l'an 2000

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Dès cette année, le gouvernement québécois entend encadrer ses efforts de réduction, voire d'élimination du déficit à l'an 2000, par une loi qui «deviendra un instrument de contrôle permanent». Le projet de loi, qui sera déposé dans les prochains jours à l'Assemblée nationale, proposera les mesures «les plus contraignantes qui existent au Canada» tout en permettant flexibilité, souplesse et adaptation aux «circonstances exceptionnelles».

Essentiellement, cette loi viendra encadrer le calendrier d'élimination du déficit établi par le gouvernement. Par la suite, elle «empêchera les gouvernements de déséquilibrer les finances publiques».

Ce calendrier prévoit l'atteinte d'un déficit de 3,3 milliards cette année, de 2,2 milliards en 1997-98, de 1,2 milliard au terme de l'exercice suivant, et de zéro en

1999-2000. Dans la loi, on visera à endiguer les fuites à l'avant et une modification du calendrier d'élimination pour des impératifs politiques, sans y mettre trop de mordant.

«Il en va de la démocratie, a répondu le ministre des Finances, Bernard Landry. Mais flexibilité ne signifie pas que tout est permis. Nous aurons la loi la plus contraignante qui existe au Canada.»

Parmi les circonstances exceptionnelles qui pourront être invoquées afin de dévier du calendrier initial, M. Landry a énuméré:

- une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses;
- une détérioration importante et imprévue des conditions économiques;
- une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces, réduisant de façon importante les paiements de transferts versés au gouvernement du Québec.

Ces circonstances atténuantes pourront servir à expliquer tout dépassement de un milliard ou plus; un dépassement inférieur à un milliard devra être résorbé dès l'année suivante. À l'opposé, si un déficit inférieur à celui prescrit par la loi est enregistré, le gouvernement pourra ajouter ce différentiel à sa marge de manœuvre pour les exercices suivants.

Enfin si un gouvernement doit éventuellement faire appel aux circonstances atténuantes, il aura alors à s'expliquer devant l'Assemblée nationale. Il devra également présenter devant cette assemblée une prévision révisée des équilibres financiers et un plan de résorption des dépassements sur une période de cinq ans. Ce plan devra prévoir résorber au moins un milliard de l'écart de la première année, et pas plus de 25 % de dépassements dans la cinquième année, deux balises qui serviront à éviter qu'un gouvernement n'adapte le plan de résorption en fonction d'un quelconque calendrier politique.

LE DEVOIR

BUDGET '96

Moins d'avantages fiscaux

Les «nouveaux riches» mis à contribution

Les particuliers fourniront 634 millions de plus au cours des quatre prochaines années.

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Sollicités de toutes parts par des augmentations de taxes indirectes et de tarification des services publics, les particuliers devront apprendre à vivre avec moins d'avantages fiscaux. Un pan de petites mesures s'appliqueront en force à partir de l'an prochain. Il touchera particulièrement ces «nouveaux riches», les particuliers gagnant un revenu net supérieur à 26 000 \$, et les personnes âgées.

Au total, les particuliers sont invités à payer 634 millions de plus au cours des quatre prochaines années.

Si la contribution additionnelle des particuliers ne devrait atteindre que quatre millions cette année, elle passera à 122 millions en 1996-97, et à 255 millions, en moyenne, pour chacune des deux années suivantes. Le retard dans l'application des

mesures est tributaire d'une volonté du gouvernement québécois de ne pas appliquer des mesures avec effet rétroactif. Dans l'ensemble, tous les contribuables ayant un revenu brut de 33 000 \$ ou plus seront appelés à surseoir à certains privilèges, regroupés sous le vocable d'incitatifs fiscaux.

Québec veut récupérer cinq millions en 1997-98 (dix millions l'année suivante) d'un abaissement, de 40 000 \$ à 25 000 \$, du niveau d'exemption de base entrant dans le calcul de l'impôt minimum. Il va également effacer certains crédits d'impôt à partir d'un revenu net de 26 000 \$. Celui accordé à une personne vivant seule devrait ramener 24 millions dans les coffres de l'État en 1997-98, et 49 millions l'année suivante. L'élimination du crédit d'impôt en raison de l'âge lui procurera 26 millions l'an prochain, et 45 millions dans deux ans, et celui pour revenus de retraités,

22 millions l'an prochain et 37 millions dans deux ans. Les retraités verront également leur aide fiscale être soumise à des limitations, ce qui entraînera des revenus additionnels de dix millions l'an prochain et 33 millions dans deux ans.

La transformation, en crédit d'impôt de 20 % non remboursable, de la déduction pour cotisation syndicale, professionnelle ou une association artistique ajoutera quatre millions aux revenus du gouvernement cette année, 17 millions l'an prochain et 31 millions dans deux ans.

Autre mesure à incidence directe: le plafond pour déductions relatives aux frais médicaux. Désormais, la portion non déductible sera de 3 % du revenu combiné des deux conjoints.

Enfin, en décidant d'harmoniser sa politique à celle d'Ottawa au chapitre des déductions accordées dans le cadre d'achat de parts émises par les fonds de travailleurs

(Fonds de solidarité FTQ et Fondation CSN), Québec entend récupérer 18 millions l'an prochain et 26 millions en 1998-99.

Dans ce dernier cas, les parts du Fonds de solidarité et du Fonds CSN verront leur crédit d'impôt passer de 20 % à 15 %. Le maximum de déduction permis passe de 1000 \$ à 525 \$, équivalant à un achat maximum réduit de 5000 \$ à 3500 \$. Québec fait ainsi écho aux mesures annoncées par le fédéral dans son dernier budget.

Enfin, le gouvernement vient modifier les règles applicables aux décaissements de ces placements. Le rachat de plein droit des actions émises par le Fonds de solidarité et le Fonds CSN est permis désormais lorsque l'actionnaire atteint l'âge de 55 ans (s'il se prévaut d'un droit de retraite et qu'il a acheté ses actions au moins deux ans auparavant), et non plus à 65 ans (ou 60 ans, s'il se prévalait d'un droit à la retraite).

Culture

Soutien à l'OSM et aux nouvelles technologies

LE DEVOIR

Le ministre des Finances, Bernard Landry, a repris hier à son compte le discours de sa collègue Louise Beaudoin et du nouveau programme de son parti en matière de culture.

«Nous n'aurions rien gagné si nous le faisons [assainir les finances publiques] en affaiblissant notre culture, en affaiblissant l'âme même de notre collectivité. Une société matériellement riche et culturellement pauvre est globalement pauvre. Ce n'est pas l'idéal québécois.»

Le ministre Landry a donc présenté de nouvelles mesures pour accroître le soutien à la culture. Il a notamment annoncé une aide spéciale à l'intention de l'OSM. «J'ai demandé à Loto-Québec de faire en sorte, par une commandite accrue, que le maestro Dutoit puisse se concentrer totalement sur sa partition.»

Par ailleurs, un nouveau crédit d'impôt, qui s'ajoute à celui des productions cinématographiques, sera instauré pour le bénéfice de la production de titres multimédias. Ce crédit comportera une prime à l'utilisation du français et une autre à la rentabilité. Le français devra également faire l'objet d'une attention spéciale sur l'autoroute de l'information, selon Bernard Landry. Il a annoncé que le Fonds de l'autoroute disposera, pour les trois prochaines années, de 20 millions de dollars additionnels.

Autre fonds déjà annoncé, le Fonds d'investissement à la culture et aux communications (FICC) recevra cinq millions du gouvernement par l'entremise de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles). Québec dépensera aussi 1,5 million de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer les dépenses de fonctionnement du FICC.

EN BREF

CALENDRIER DE RÉDUCTION DU DÉFICIT

(Le Devoir) — Le gouvernement du Québec prévoit ramener son déficit à 3,3 milliards de dollars cette année, soit quelque 700 millions de moins que celui de l'exercice 1995-96. Il devrait passer à 2,2 milliards l'année suivante, à 1,2 milliard ensuite, puis à zéro en 1999-2000. Ce plan de réduction du déficit s'articule autour des grands paramètres suivants:

- 1996-97: le niveau des dépenses de programmes est réduit de 1,3 milliard et les mesures de réduction des dépenses totalisent 2,5 milliards;
- 1997-98: le niveau des dépenses de programmes sera réduit d'un montant additionnel de 1,2 milliard, auquel s'ajoute l'effet de 1,4 milliard du gel des dépenses, pour un total de 2,6 milliards;
- Au terme de ces compressions, les dépenses de programmes seront maintenues au niveau de 1997-98. Les réductions des dépenses ne seront plus nécessaires, sinon, alors que les effets du gel de ces dépenses maintiendront des économies annuelles de l'ordre de 1,3 milliard. On prévoit alors qu'en 1999-2000, la part des dépenses du gouvernement dans l'économie québécoise atteindra son niveau le plus bas depuis 1972-73, à 20,2 % du PIB. Au cours de cette période de quatre ans, Québec ira puiser 634 millions de plus, au total, dans la poche des particuliers, et 663 millions du côté des entreprises.

OÙ LE GOUVERNEMENT VA CHERCHER L'ARGENT

(Le Devoir) — La baisse du déficit en 1996-97 aura demandé un effort budgétaire totalisant 3,2 milliards. Cette somme provient:

- des mesures de réduction des dépenses de programmes, soit 2,5 milliard (pour chaque dollar de mesures augmentant les revenus, les dépenses de programmes sont réduites de 4 \$);
- des efforts additionnels de perception de tous les revenus dus au gouvernement (313 millions);
- de l'amélioration de la rentabilité des sociétés d'État (151 millions);
- du resserrement des avantages fiscaux et de la contribution particulière demandée aux grandes entreprises (132 millions);
- de la tarification (55 millions).

DÉCEPTION CHEZ LES ÉTUDIANTS

(Le Devoir) — La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) se disent «amèrement déçues» par le budget Landry, qui contient peu de mesures pour les jeunes et les étudiants, à part trois mesures mineures pour les jeunes entrepreneurs. La FEUQ s'étonne que le gouvernement ne favorise que la dimension d'entreprise chez les jeunes, alors que les compressions dans le système d'éducation totalisent toujours 600 millions de dollars pour l'année prochaine. Les deux associations font valoir qu'une véritable politique de plein emploi passe par l'investissement en éducation et en formation, ainsi que par des mesures favorisant le partage du travail et un accroissement de la contribution des entreprises dans la formation et l'éducation.

ESPOIRS DÉÇUS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

(Le Devoir) — Encore sous le choc des compressions budgétaires de 257 millions annoncées en mars, les commissions scolaires déplorent hier le silence du budget Landry pour tout ce qui concerne l'éducation. La Fédération des commissions scolaires du Québec aurait aimé voir annoncer des mesures lui permettant de réduire son appareil administratif. «Nous avons besoin, comme ce fut le cas pour le secteur de la santé, d'un programme de résorption du personnel, pour soutenir les offres de retraite par exemple», de dire Jean-Marie Beaulieu, vice-président de la Fédération. M. Beaulieu déplore également que le gouvernement n'ait fait montre d'aucune «ouverture» qui aurait permis aux commissions scolaires et aux municipalités d'aller chercher des champs de taxation supplémentaires au niveau local, pour la construction de nouvelles écoles. La Fédération constate également que les compressions dans les services de garde sont toujours maintenues, malgré les démarches qui ont été faites auprès du gouvernement. Enfin, la FCSQ s'est dite déçue que le gouvernement n'ait pas important dans son objectif de solidariser les principaux acteurs socioéconomiques en associant étroitement les commissions scolaires aux travaux de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics.

Des mesures pour les jeunes entrepreneurs

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les petites et moyennes entreprises et les jeunes entrepreneurs feront l'objet d'une attention spéciale de la part du gouvernement québécois, qui entend les utiliser comme moteurs d'une amélioration de l'économie que l'on espère pour 1996-97.

Dans le budget du ministre des Finances, Bernard Landry, on remarque, par exemple, que le programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES) sera prolongé de trois ans pour permettre de créer annuellement 600 nouveaux emplois de scientifiques et de techniciens d'ici l'an 2000.

Les jeunes promoteurs et entrepreneurs bénéficieront d'une enveloppe budgétaire augmentée annuellement de 2,5 millions au cours des trois prochaines années. De plus, le plafond de 100 000 \$ qui limite le coût des projets admissibles au programme sera éliminé.

Il s'agit du programme Jeunes Promoteurs, qui accorde une subvention de 6000 \$ aux jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans.

Un autre programme, le Service d'aide aux jeunes entrepreneurs, sera dorénavant accessible à 1400 entreprises additionnelles grâce, ici aussi, à un fonds supplémentaire de 2,5 millions chaque année pendant trois ans.

Au niveau des petites et moyennes entreprises, les PME, une des mesures intéressantes concerne le crédit d'impôt pour la recherche et le développement, qui devient permanent et redevient pleinement remboursable. Le soutien accordé aux entreprises de taille moyenne sera amélioré alors que le taux du crédit d'impôt s'échelonnera de 20 à 40 % (au lieu de 20 % actuellement) pour les entreprises dont l'actif varie entre 25 et 50 millions.

Le Fonds de l'autoroute de l'information sera enrichi de 20 millions par année pendant trois ans afin de soutenir des projets innovateurs dans le domaine des technologies de l'information.

Un autre aspect que les dirigeants des PME apprécieront — ils le réclament depuis un bon bout de temps — est la réduction des irritants administratifs. Par exemple, d'ici deux ans, un demi-million de permis et autorisations émis par le gouvernement seront éliminés.

Du côté des régions, le gouvernement prévoit injecter 15 millions sur une période de trois ans pour appuyer les projets créateurs d'emplois.

Martin satisfait

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a réservé un accueil positif au budget déposé hier par le gouvernement du Québec, disant même que ce budget aiderait à améliorer la situation économique au Canada.

«Tout le monde est très content de voir le désir du gouvernement québécois d'assainir ses finances publiques et de prendre les mesures nécessaires pour y arriver», a déclaré hier M. Martin. «C'est très important pour le Québec et pour le pays», a-t-il ajouté. «Le fait que non seulement le fédéral mais toutes les provinces partagent le même objectif — l'assainissement des finances publiques — va aider beaucoup les taux d'intérêt et la création d'emplois», a poursuivi M. Martin. Le ministre a souligné que selon la coutume, Ottawa évitait de commenter le contenu des budgets des provinces. Aussi n'a-t-il pas voulu émettre de commentaires sur certaines mesures spécifiques annoncées par son homologue québécois, Bernard Landry. Mais M. Martin n'a pu s'empêcher de féliciter son homologue provincial. «Je pense que M. Landry a fait preuve de beaucoup de capacité et de responsabilité.» Autre fonds déjà annoncé, le Fonds d'investissement à la culture et aux communications (FICC) recevra cinq millions du gouvernement par l'entremise de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles).



Bernard Landry arrivant à l'Assemblée nationale, peu avant la lecture de son premier discours du budget.

Landry n'a pas réussi à susciter l'enthousiasme

LE DEVOIR

Le premier budget Landry ne suscite pas de grands élan d'enthousiasme chez les différents acteurs sociaux. Du côté des groupes syndicaux et de la clientèle traditionnelle du Parti québécois, on a tendance à se montrer assez déçu, alors que les associations patronales se montrent plutôt bien disposées... mais sans grande passion.

Un bon budget sans grande surprise

C'est la réaction de Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, qui constate que le gouvernement réalise son objectif en ce qui concerne le déficit de 1995-96 et s'aligne correctement pour 1996-97. «Les particuliers sont épargnés, dit-il, et les jeunes et les PME en sont les gagnants.»

Soulignant que ce budget est truffé d'un ensemble de mesures qui touchent différentes classes de particuliers et divers secteurs de l'économie, M. Dufour ajoute que contrairement à l'Ontario, le gouvernement du Québec a décidé de s'en tenir à son objectif de réduction du déficit au lieu de réduire les impôts. «L'avenir dira quel choix était le meilleur», a-t-il commenté.

Mais le gouvernement aurait pu réduire ses dépenses de façon considérable, soutient-il.

Un budget bien mince

La CSN, elle, trouve peu à se réjouir dans ce budget. Pour le président Gérard Larose, ce budget vient confirmer le train de compressions annoncées lors du dépôt des crédits, sans rien y changer. «Malheureusement, on ne voit aucun correctif apporté en ce qui a trait aux services de garde», déplore-t-il.

Le budget est aussi bien mince pour ceux qui œuvrent à la relance de l'emploi et les laisse complètement sur leur faim, soutient-il. Quant aux efforts déployés pour augmenter les revenus du gouvernement, la CSN juge déplorable que le ministre Landry ait consacré la majorité de ces mesures à la classe moyenne.

Chose certaine, la CSN salue en ce budget l'énorme différence observée avec celui proposé cette semaine par le gouvernement ontarien de Mike Harris. «Il y a dans le budget Landry une reconnaissance de la capacité de l'État.»

Assez pauvre et sans perspective

Même réaction mitigée à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), où la présidente Lorraine Pagé constate qu'il s'agit d'un exercice «assez pauvre, sans perspective. Ce n'est pas un énoncé de politique budgétaire, [c'est] plutôt une opération de contrôle financier.»

Mme Pagé note que «ce sont les particuliers qui passent à la caisse» et elle croit qu'il est plus que temps de procéder à une analyse en profondeur de nos politiques fiscales.

Mme Pagé se réjouit toutefois que le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les entreprises soit élargi.

Le budget Martin, en pire

Le président de la FTQ, Clément Godbout, se montre particulièrement virulent. «C'est le budget Martin en pire, dit-il. C'est l'un des plus décevants dans l'histoire du Québec.»

M. Godbout note que ce budget ne comporte rien du tout pour l'emploi. «On risque de perdre 60 000 emplois au cours des deux prochaines années à cause de ce budget», dit-il.

Selon M. Godbout, l'harmonisation du budget québécois à celui du gouvernement fédéral privera le Fonds de solidarité de la FTQ de plus de 100 millions, qui «ne pourront pas être investis dans l'économie québécoise, et ce, au moment même où elle en a le plus besoin.»

M. Godbout soutient que certaines mesures contenues dans le budget «vont à l'encontre» des engagements pris par le premier ministre Lucien Bouchard lors de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, dont la taxation de la cotisation syndicale.

Une note de six sur dix

Pour sa part, le p.-d.g. de l'Association des manufacturiers du Québec, Gérard A. Ponton, estime que le budget «contient une série de mesures ponctuelles mais ne constitue pas pour autant un véritable plan d'action pour relancer l'économie québécoise.»

M. Ponton se réjouit de l'adoption prochaine d'une loi anti-déficit, de l'allègement annoncé de la réglementation et des mesures d'appui à l'exportation.

Reconnaissant d'emblée que le Sommet de l'autonomie constitue un échec important pour relancer l'économie, le budget n'«ose» pas, estime l'Associa-

tion. «L'urgence d'agir a fait place à une certaine timidité.» En bref, M. Ponton accorde six sur dix au gouvernement pour ce budget.

Une véritable marche

Pour Gilles Vaillancourt, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le budget marque le début d'une «véritable marche qui, d'ici l'an 2000, devrait nous mener vers le redressement des finances publiques qui s'impose.»

M. Vaillancourt se réjouit particulièrement de l'instauration de mesures d'aide pour l'intégration des jeunes au marché du travail, de l'injection de 75 millions pour la conservation et l'amélioration du réseau routier, de l'aide de 15 millions qui sera consentie aux municipalités défavorisées et de l'ajout de 20 millions pour l'autoroute de l'information.

Des prévisions réalistes

L'Ordre des comptables agréés du Québec félicite le ministre des Finances pour avoir maintenu le cap sur la réduction du déficit et avoir fait, «pour une fois», des prévisions économiques réalistes.

«C'est un bon budget dans l'ensemble», commentait hier Jean-Pierre Dubeau.

M. Dubeau applaudit aussi aux mesures de soutien aux exportations pour les PME, de même qu'à celles qui viendront épauler les jeunes.

Seule ombre au tableau, le gouvernement aurait pu réduire ses dépenses de façon considérable.

Budget décevant

De son côté, le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Patrice Simard, juge le budget «décevant.»

«Avec cette approche, on ne peut pas arriver à un déficit zéro en l'an 2000. Il n'y a pas assez de revenus et on ne peut pas en demander plus aux citoyens moyens. Il sonde déjà les plus taxés au Canada.»

«Même si on coupe les dépenses, la taille de l'État doit être réduite de façon encore beaucoup plus importante.»

Réactions recueillies par Paul Cauchon, Brian Myles et Isabelle Paré.

LE DEVOIR

LE MONDE

E N B R E F

TENSION RETENUE AUX ÉLECTIONS OUGANDAISES

Kampala (AFP) — Les Ougandais ont voté hier dans un climat tendu, en raison des accusations de corruption et de fraudes électorales, mais aucun incident sérieux n'était signalé dans le pays à la clôture du scrutin en fin d'après-midi. À la fermeture des bureaux peu après 17h locales, aucun incident majeur n'a été enregistré pour cette première élection présidentielle directe depuis l'indépendance de l'Ouganda en 1962, ont indiqué les radios et télévisions locales. Selon un premier pointage, la participation atteindrait 70% à Kampala. La proclamation des résultats est prévue pour samedi. Trois candidats étaient en lice pour occuper le poste de président durant les cinq années à venir: l'actuel président Yoweri Museveni, 51 ans, qui a pris le pouvoir par les armes il y a dix ans, son principal rival Paul Ssemogerere, un vétéran de la politique âgé de 45 ans, et un universitaire musulman de 45 ans, Muhammad Mayanja.

NOUVEAU CABINET PALESTINIEN

Gaza (Reuters) — Le président Yasser Arafat a désigné hier les 26 membres de son cabinet au cours d'une réunion du Conseil palestinien. Ils prendront leurs fonctions la semaine prochaine. La plupart des membres du nouveau gouvernement intérimaire sont issus de l'Autorité palestinienne qui administre Gaza et la Cisjordanie. Parmi eux figurent des personnalités tels que le maire de Bethléem Elias Freij, Nabil Chaath, Yasser Abed Rabbo, et Saeb Erekat. Mais le cabinet comprend six nouveaux venus.

CLINTON À 110% DERRIÈRE ISRAËL

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton a apporté hier son appui total à la version israélienne du massacre de Cana, affirmant qu'il s'était agi d'une «erreur» comme il en survient en temps de guerre, et non d'une action délibérée comme l'a laissée entendre un rapport de l'ONU. Le président américain a aussi défendu l'appui croissant de Washington à l'Etat hébreu, notamment lors des récents bombardements israéliens au Liban, estimant que la politique américaine au Proche-Orient restait «juste et équilibrée», et «honnête». C'était la première fois que M. Clinton commentait publiquement ce carnage depuis la publication par l'ONU, mardi, d'un rapport d'enquête controversé selon lequel le bombardement israélien était probablement délibéré. Le premier ministre israélien, Shimon Peres, a qualifié ce rapport de «scandaleux».

L'AMÉRIQUE CENTRALE TOURISTIQUE

Montelimar (AFP) — Les présidents des sept pays d'Amérique centrale ont adopté hier, à l'issue de leur 18^e Sommet, une déclaration faisant du tourisme «une priorité stratégique régionale» et décidé de coordonner à cet égard leurs efforts et leur législation. Les chefs d'Etat du Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama et Belize, réunis dans la station balnéaire nicaraguayenne de Montelimar, se sont engagés à alléger les procédures commerciales, douanières et de visas. Ils ont notamment demandé à leurs directeurs des politiques migratoires, réunis dans une organisation commune, l'OCAM, de s'employer à supprimer les visas pour les touristes en provenance d'Amérique du Nord et d'Europe et de les remplacer par l'instauration d'une «carte de tourisme».

PAS D'HOMOS DANS L'ARMÉE DE SA MAJESTÉ

Londres (Reuters) — Un projet de loi levant l'interdiction faite aux homosexuels de servir dans les forces armées britanniques a été rejeté hier à la Chambre des Communes par 188 voix contre et 120 voix pour. Ce projet de loi était présenté par l'ancien ministre conservateur Edwina Currie. Les défenseurs des droits des homosexuels envisagent de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme et éventuellement la Cour de Justice européenne. Les responsables de la défense britanniques estiment que la présence d'homosexuels dans les rangs de l'armée entrainerait son moral et nuirait à son efficacité. L'armée britannique refuse dans ses rangs les homosexuels déclarés mais accepte que ceux qui ne s'affichent pas poursuivent leur carrière.

RÉSEAU PÉDOPHILE AUX ÉTATS-UNIS

Washington (Reuters) — Les autorités postales américaines ont annoncé hier la découverte d'un vaste réseau de pédophiles qui distribuait des cassettes vidéo où des enfants, parfois âgés d'à peine sept ans, étaient contraints à des actes sexuels «impensables». Le distributeur des cassettes vidéo est sous les verrous et le producteur des films se serait suicidé au Mexique. Quarante-cinq acheteurs de films pornographiques ont été inculpés, a précisé l'inspecteur en chef des Postes américaines, Kenneth Hunter. Selon lui, «Males d'Outre-mer» est le plus important réseau de distribution de films de pédophilie de l'histoire américaine. L'enquête avait été ouverte en 1994 sur plaintes de personnes ayant reçu par courrier des catalogues leur proposant des vidéos pornographiques au prix unitaire de 290 dollars.

La guerre larvée se poursuit à Bujumbura et en province

Vers un coup d'État au Burundi ?

La situation reste toujours aussi détestable au Burundi, pays voisin du Rwanda où les mêmes causes — la rivalité Tutsis-Hutus — risquent d'avoir les mêmes effets, et où les violences perlées sont fréquentes. À tel point que certains n'hésitent plus à parler de putsch dans les prochaines semaines. Le Devoir a parlé hier avec le représentant spécial de l'ONU sur place, qui confirme implicitement les pires inquiétudes.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Un haut responsable de l'ONU a évoqué hier devant le Conseil de sécurité de l'ONU la possibilité d'un coup d'État au Burundi d'ici à la fin du mois de juin.

Selon des diplomates ayant participé à la réunion du Conseil de sécurité, le conseiller spécial du secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, Chinmaya Gharekhan, a évoqué ce danger de coup de force alors qu'il dressait un tableau de la situation du petit pays d'Afrique centrale déstabilisé par les rivalités ethniques.

Rejoint au téléphone à sa résidence de Bujumbura, au Burundi, le représentant spécial de l'ONU dans ce pays, le diplomate canadien Marc Faguy, n'a pas voulu commenter les déclarations du conseiller de M. Boutros-Ghali. Il a cependant indiqué que la situation au Burundi se dégradait rapidement et qu'une catastrophe n'était pas à exclure.

«La situation dans ce pays est extrêmement tendue, a-t-il déclaré au Devoir. Depuis un mois, le climat politique et militaire se dégrade

rapidement. Il y a énormément d'actes de violence. On nous signale des assassinats tous les jours.»

M. Faguy a souligné qu'il était difficile d'identifier clairement les auteurs de ces tueries qui se déroulent dans plusieurs provinces du Burundi. Le dernier grand massacre a été signalé le 26 avril dernier à Buhero, dans le centre du pays. Quelque 200 civils hutus ont été tués. Selon certaines informations, les militaires burundais seraient responsables de la tuerie. L'armée a nié.

Une violence de grande ampleur

«Vous n'avez pas idée de l'ampleur de la violence qui prévaut en ce moment dans le pays», a-t-il dit.

Selon M. Faguy, cette violence «est telle qu'elle menace la stabilité du pays et de la fragile coalition gouvernementale» qui gouverne le Burundi depuis deux ans.

Les propos de Marc Faguy rejoignent les déclarations de M. Gharekhan devant les membres du Conseil de sécurité. Le conseiller de Boutros-Ghali a souligné que le coup d'État aurait pour objectif de renverser

le président burundais Sylvestre Ntibunganya, qui dirige le pays à la tête d'une coalition de partis hutus et tutsis.

M. Gharekhan a affirmé qu'un «génocide» rampant était en train de se produire contre les cadres hutus et les intellectuels de Bujumbura et des provinces du pays.

«L'ONU craint maintenant que les affrontements et les massacres dans le pays ne débouchent sur une guerre civile, a dit M. Faguy. Il faut que la violence cesse et que le dialogue politique entre les parties reprenne entre les parties.»

M. Faguy a dit craindre que la communauté internationale soit impuissante à réagir si des massacres de grandes ampleurs devaient se produire au Burundi. Il a réaffirmé la nécessité de mettre sur pied une force internationale qui pourrait intervenir rapidement en cas de catastrophe.

Toutefois, mardi, M. Boutros-Ghali a reconnu que des difficultés subsistaient sur la mise en place d'une force internationale d'intervention. Dans un rapport adressé au Conseil de sécurité, le secrétaire général a reconnu que sa proposition n'avait pas soulevé l'enthousiasme des États membres, particulièrement des grandes puissances qui siègent au Conseil de sécurité.

Si un certain nombre de pays ont exprimé leur soutien à cette idée, ils ont assorti celui-ci de conditions et aucun d'entre eux n'a encore offert ses services pour organiser et diriger cette opération.

Mandat d'arrêt international contre Serge Dassault

Bruxelles (AFP) — La justice belge a délivré début mai un mandat d'arrêt international contre Serge Dassault, patron de la firme aéronautique française Dassault Industries, soupçonnée d'être impliquée dans un scandale politico-financier en Belgique, selon une source officielle belge.

«Je ne suis pour rien dans cette affaire», a déclaré Serge Dassault hier matin par l'intermédiaire de son service de presse.

Le groupe Dassault est soupçonné d'avoir versé des pots-de-vin à des partis politiques belges pour obtenir en 1989 un contrat de modernisation d'avions de chasse.

En vertu du droit français, l'industriel français ne peut être extradé vers la Belgique tant qu'il reste sur le territoire français. Mais, avec le mandat lancé contre lui, il risque l'arrestation immédiate dès qu'il franchit les frontières françaises.

Les sociétés Dassault Aviation et Dassault Electronique, filiales de Dassault Industries, se sont refusées à tout commentaire. «Nous ne sommes pas du tout concernés par cette affaire aujourd'hui», a dit Dassault Electronique.

C'est la levée du secret bancaire sur un compte en Suisse qui a permis, entre autres éléments, d'impliquer l'industriel français dans le dossier des contrats de modernisation des avions de combat F-16.

L'envers du «miracle»

Enfants maltraités au Japon

L'opinion publique découvre une nouvelle tare sociale

PHILIPPE PONS
LE MONDE

Tokyo — C'est l'une des plus jolies fêtes du Japon: celle des enfants, le 5 mai. Des carpes en tissus, géantes et bariolées, flottent à des mâts au-dessus des maisons. Autrefois, c'était la fête des garçons. Les samouraïs décoraient les toits des maisons d'iris et d'herbes sauvages pour chasser les mauvais esprits et dressaient des armures. Puis, au XVII^e siècle, les marchands s'approprièrent la coutume et firent des carpes remontant les rivières (*koinobori*) le symbole-étendard de la force et du courage que l'on souhaite aux enfants. En 1946, le 5 mai, devenue le Jour des enfants, fut la première fête nationale que célébra le Japon en ruine.

Cette année, le 5 mai fut attristé par l'ombre d'un phénomène que les Japonais découvrent: les sévices dont sont victimes leurs enfants. Ces petits Japonais, encore épargnés par l'enfer des concours, que l'on voit aller à l'école tels des poussins avec leur uniforme bleu, leur chapeau et leur cartable jaunes, sont aussi, pour certains, maltraités.

Les suicides d'écoliers sont tristement célèbres, mais, jusqu'à maintenant, on parlait peu d'enfants brutali-

sés. Influence des États-Unis? Effet de la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant par le Japon qui doit soumettre, cette année, un rapport aux Nations unies? Il est difficile de déterminer les raisons de ce réveil de l'opinion et l'ampleur d'un phénomène.

Plus de 10 000 cas par an

Les petits Japonais donnent l'impression d'être cajolés et hyper-protégés. Des livres et des articles de plus en plus nombreux tendent pourtant à indiquer qu'ils ne sont pas à l'abri de brutalités. Les services de consultations par téléphone reçoivent une dizaine d'appels par jour, et plusieurs drames ont récemment bouleversé l'opinion. Un réseau national de prévention des sévices contre les enfants vient de se mettre en place à Osaka, et le ministère de la Santé a lancé des programmes expérimentaux de prévention dans huit villes.

Depuis qu'en 1990 cette administration a commencé à réunir des statistiques, le nombre des cas de sévices recensés a doublé pour atteindre 1900 en 1994. On estime qu'il dépasserait les 10 000. Selon une enquête du *Mainichi*, sur 55 cas ayant entraîné la mort en 1994 et 1995, 80% des victimes avaient moins de trois ans. Dans 51% des cas, la mère était

responsable et dans 20% des cas, le père.

Les spécialistes de l'enfance font valoir que les sévices dont sont victimes les petits Japonais ne sont pas dus à la pauvreté mais aux problèmes émotionnels des parents. Le mari absent, les jeunes mères esseulées et peu préparées à la maternité sont perdues dans le pesant huis clos d'un appartement exigu avec cet enfant qui souvent leur procure plus de frustrations que de joies.

Le Japon manque en outre de mesures contre les violences sexuelles dans la famille. La question reste taboue. Selon l'hebdomadaire *Aera*, la majorité des cas d'inceste ne sont pas rapportés à la police. Après la traduction du livre *I never told anyone*, écrit par des Américains victimes de violences sexuelles lorsqu'elles étaient enfants, l'éditeur reçut de nombreuses lettres de Japonaises qui faisaient part de leur expérience.

Une vingtaine de cas de drames ont été publiés dans *Rompre le silence* (*Chinmoku wo yabutte*). Au Japon, la pédophilie avec un enfant de moins de 13 ans n'est passible de poursuites qu'à condition que les parents portent plainte. Si les pédophiles qui sévissent en Asie du Sud-Est ont longtemps été des Occidentaux, le nombre de Japonais appréhendés est en augmentation.

Le premier ministre Narasimha Rao démissionne

La plus cuisante défaite du Parti du Congrès depuis 1947

New Delhi (AFP) — Le premier ministre indien P. V. Narasimha Rao démissionnera aujourd'hui après une réunion de son cabinet, à la suite de la défaite électorale de son parti, le Parti du Congrès, a annoncé la télévision nationale.

M. Rao a pris sa décision après que le président Shankar Dayal Sharma lui eut conseillé de démissionner «en conformité avec les traditions démocratiques» du pays, ont indiqué la télévision et les agences nationales indiennes.

M. Rao a convoqué une réunion de son cabinet pour aujourd'hui et présentera ensuite sa démission au président, a précisé la télévision. Le premier ministre, qui est éga-

lement le chef du Parti du Congrès, avait rencontré le président pour l'informer du résultat des élections.

Le décompte des voix des législatives se poursuivait hier soir, mais les résultats déjà connus indiquent que le parti au pouvoir est en passe

de subir sa plus cuisante défaite depuis l'indépendance de l'Inde en 1947.

L'opposition avait appelé hier matin M. Rao à partir immédiatement. Le Congrès avait indiqué auparavant que le gouvernement démissionnerait

quand les résultats seraient complets.

Une troisième place pour le Congrès

Selon les projections actuelles de la télévision nationale, le Congrès arriverait en troisième position en nombre de députés derrière les nationalistes hindous du Bharatiya Janata Party (BJP) et une alliance de centre-gauche, le National Front-Left Front.

Le BJP et l'alliance de centre-gauche s'efforceraient hier soir de trouver des partenaires pour former une coalition de gouvernement, alors que le Congrès s'est résigné à siéger dans l'opposition et a indiqué qu'il ne chercherait pas à se maintenir au pouvoir.

Rupture en Afrique du Sud

De Klerk quitte Mandela

Le Cap (AFP) — Le vice-président sud-africain Frederik de Klerk a annoncé hier le retrait de son Parti national (NP, conservateur) du gouvernement de coalition formé par Nelson Mandela en mai 1994.

«Le Parti national a décidé de se retirer du gouvernement d'unité nationale (GNU) le 30 juin 1996», a-t-il annoncé au cours d'une conférence de presse, au lendemain de l'adoption de la nouvelle Constitution sud-africaine.

Le président Nelson Mandela a confirmé le retrait du NP en soulignant qu'il aurait préféré voir le gouvernement de coalition durer jusqu'en 1999, date de sa disparition légale. M. De Klerk a indiqué avoir informé le chef de l'État par téléphone peu après sa conférence de presse.

«Je remercie M. De Klerk pour sa contribution», a ajouté le chef de l'État. Plus critique, il a affirmé que le NP était un «parti traditionnellement blanc» qui n'avait pas accepté le changement. Mais l'ANC va «le forcer à changer», a-t-il dit, cité par l'agence sud-africaine SAPA.

Mercredi, le NP a voté la nouvelle Constitution tout en critiquant l'absence de garantie sur le partage du pouvoir entre Blancs et Noirs au-delà des élections générales de 1999.

«Comme la nouvelle constitution ne prévoit aucune forme de décision conjointe, nous avons décidé qu'il était temps de jouer un rôle de vrai parti d'opposition», a expliqué M. De Klerk, qui occupa la présidence jusqu'en 1994.

Töthier, M. Mandela avait pourtant assuré que l'ANC maintiendrait sa politique de partage du pouvoir, bien qu'elle ne soit pas inscrite dans la Constitution.

Sourd à ces assurances, M. De Klerk a souligné que le NP constatait depuis quelques temps un déclin de son influence au sein du gouvernement.

«L'ANC, de plus en plus actif, pense qu'un gouvernement multipartite n'est plus nécessaire», a-t-il dit, entouré par plusieurs hauts responsables du parti. Le NP est la seconde des trois composantes de la coalition gouvernementale, avec le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela et le parti nationaliste zoulou Inkatha (IFP) de Mangosuthu Buthezi.

«Nous croyons que le développement d'une opposition forte et vigilante est essentiel pour le maintien et la promotion d'une vraie démocratie multipartite», a déclaré M. De Klerk. «Nous avons déjà fait beaucoup dans l'intérêt du pays.»

Le NP a permis mercredi l'adoption de la Constitution en acceptant de soutenir le texte après avoir obtenu des garanties sur le respect de la propriété privée et sur le droit des écoles à enseigner en afrikaans — la langue des descendants des pionniers blancs.

Cependant, M. de Klerk avait aussitôt annoncé que le NP se réunirait la semaine prochaine pour étudier son possible retrait. Finalement, cette réunion a été avancée à hier matin.

La date du 30 juin minuit permettra «au président Mandela d'avoir le temps de trouver des successeurs adéquats et, à nos ministres, de rendre leur portefeuille en bon ordre», a-t-il expliqué hier.

La monnaie locale a immédiatement réagi à la baisse, chutant à 4,55 rands pour un dollar. Très perturbé ces derniers mois par le récent remaniement ministériel et par des rumeurs infondées sur la santé du président, le rand a perdu près de 30% de sa valeur depuis le début de l'année.

De son côté, l'IFP qui dispose de cinq postes au gouvernement a réagi avec surprise en indiquant ne pas vouloir suivre «immédiatement» le retrait du NP.

«Il y a plusieurs choses dont nous ne sommes pas contents dans le gouvernement et nous le quitterons quand cela deviendra intolérable de rester», a déclaré à l'AFP le secrétaire général de l'IFP, Ziba Jiyane.

Du 6 au 24 mai

Kino-Québec

vous fait marcher!



Kino-Québec

Un truc qui marche pour votre santé

LA DÉCLARATION DE QUÉBEC

LES 6 ET 7 MAI 1996

LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC RÉUNIS EN ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR L'AVENIR DE LEUR PROFESSION, RENOUVELLENT LEUR PROFOND ENGAGEMENT
ENVERS LA POPULATION DU QUÉBEC:

AUCUNE RÉFORME, AUCUN VIRAGE

NE SAURAIT NOUS DÉTOURNER

DE NOTRE MISSION FONDAMENTALE

À L'ÉGARD DU DROIT

À LA SANTÉ POUR TOUS,

DEMAIN COMME HIER,

NOTRE ENGAGEMENT SE PERPÉTUE

DANS UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

EMPREINTE D'EXCELLENCE

ET DE SOLLICITUDE,

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
▲	▲	▲	▼	▼
+2,15	+3,06	+1,08	-0,04	-0,20
2506,49	5161,17	5475,14	73,12	393,20

Valeurs mobilières

La Financière Power souhaite l'harmonisation

LIA LÉVESQUE PRESSE CANADIENNE

Le président et chef de la direction de la Corporation financière Power, Robert Gratton, appuie l'idée d'harmoniser la réglementation en matière de valeurs mobilières entre les provinces, mais il croit qu'il faut un débat public plus large avant de créer une commission nationale des valeurs mobilières.

M. Gratton a apporté ces précisions hier, à l'issue de l'assemblée des actionnaires à Montréal. Il y a quelques semaines déjà, le gouvernement fédéral a fait part de son projet de créer une commission des valeurs mobilières du Canada.

M. Gratton a apporté ces précisions hier, à l'issue de l'assemblée des actionnaires à Montréal. Il y a quelques semaines déjà, le gouvernement fédéral a fait part de son projet de créer une commission des valeurs mobilières du Canada.

En 1995, sa part des bénéfices dans ses filiales et sociétés a atteint 302,5 millions, comparativement à 259,4 millions en 1994, soit une hausse de 17%. Le bénéfice net consolidé a atteint 309,3 millions (3,41 \$ par action), comparativement à 273,1 millions (3,01 \$ par action), pour l'exercice précédent.

Pour le premier trimestre de 1996

qui a pris fin le 31 mars, la quote-part de la Corporation financière Power dans le bénéfice de ses filiales a encore grimpé, soit 79,5 millions, comparativement à 62,6 millions pour le trimestre correspondant en 1995.

Le bénéfice net consolidé de la société pour ce trimestre a atteint 77,7 millions, ou 0,86 \$ par action, comparativement à 66,6 millions, ou 0,73 \$ par action, pour le trimestre correspondant en 1995.

La Financière Power et le groupe Frère de Belgique contrôlent ensemble le groupe européen Pargesa, dont les deux principales composantes sont le Groupe Bruxelles Lambert (GBL) et Parfinance. Or, GBL a connu une année 1995 très active dans le secteur audiovisuel.

Entre autres, les activités audiovisuelles de CLT, une filiale de GBL, sont regroupées avec celles du groupe allemand Bertelsmann. D'autres actions ont également été prises dans le domaine de la télévision numérique en France.

Paul Desmarais fils, président du conseil, renchérit: «Ça nous permet d'être le numéro un en audiovisuel en Europe, ce qui n'est pas un petit événement. Cela nous rend, en Europe, incontournables d'un point de vue mondial. Nous sommes maintenant probablement dans les dix plus grands groupes au monde.»

La Great-West (assurances) a connu en 1995 une excellente année, avec un bénéfice net de 247 millions, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente. Le Groupe Investors (services de planification financière) a réalisé un bénéfice net de 97,7 millions en 1995 comparativement à 84,6 millions en 1994.

Plaidoirie dans le cadre de la saga de CFCF

Cogeco s'attaque aux droits de vote des actionnaires de contrôle

ROBERT DUTRISAC LE DEVOIR

La partie de bras de fer juridique entre Cogeco et CFCF ainsi que la famille Pouliot s'est poursuivie hier, pour une deuxième journée consécutive à la Cour supérieure avec l'argumentation de Cogeco Câble qui exige dans ses conclusions la réduction des droits de vote des actions de contrôle, détenues par la famille Pouliot, de dix votes à un seul, les mettant sur le même pied que les actions subalternes de CFCF.

Présentée par Me Luc Giroux, du cabinet Byers Casgrain, devant le juge Clément Trudel, cette demande de modification des statuts de CFCF permettrait aux détenteurs d'actions subalternes de décider du sort d'une offre publique d'achat (OPA) sans égard à la volonté de l'actionnaire de contrôle, la famille Pouliot. Donc, c'est l'OPA la

plus avantageuse sur le plan financier qui pourrait remporter la palme, pour l'heure celle de Cogeco Câble, à 19 \$ plus une demi-action de Cogeco Câble, ou 23 \$. Cette offre est déjà reconnue comme étant plus «équitable» que celle de Vidéotron à 21,50 \$ au comptant par Richardson Greenshield, le courtier engagé par le conseil de CFCF pour évaluer les offres.

Dans sa plaidoirie, Me Giroux a relevé le conflit d'intérêts dans lequel se serait trouvé Adrien Pouliot, à la fois représentant de l'actionnaire principal et président de CFCF, quand il négociait avec Vidéotron. À partir des procès-verbaux du conseil de CFCF et du comité spécial, l'avocat de Cogeco Câble a souligné les divergences de vue entre Adrien Pouliot et Robert Després, l'administrateur indépendant qui préside le comité spécial du conseil pour évaluer les offres. Ce dernier insistait pour que le conseil

soit informé dans le détail de toute négociation entre Vidéotron et CFCF.

Par la suite, l'avocat représentant 3242722 Canada inc., la compagnie formée par Vidéotron pour acquérir CFCF, Me Pierre Bourque, de Desjardins Ducharme, s'est attaqué, notamment, à la thèse de Cogeco Câble voulant qu'il y ait eu oppression des actionnaires quand, le 18 avril dernier, CFCF a annulé le vote, exigé par la Cour d'appel, sur la méga-transaction d'échange d'actifs entre Vidéotron et CFCF et résilié l'entente devant l'évidence que cette convention serait rejetée par les actionnaires. «Que les actionnaires aient été abusés parce qu'ils n'ont pas eu le plaisir de voter contre la transaction, c'est du pur lonesco, du théâtre de l'absurde», a-t-il lancé. Le procès se poursuit aujourd'hui avec les arguments de Jeulam et de CFCF ainsi que la réplique de Cogeco Câble, ce qui devrait clore l'audition.

Pour concurrencer ExpressVu

Shaw veut lancer deux satellites

Calgary (PC) — Le géant de la câblodistribution dans l'Ouest canadien Shaw Communications Inc. prévoit dépenser 800 millions de dollars pour fabriquer et lancer deux satellites de communications afin de concurrencer ExpressVu dans le secteur de la radiodiffusion directe par satellite.

Déboutée l'an dernier dans sa tentative d'obtenir un permis de radiodiffusion directe par satellite, Shaw récidivera cette année auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

La nouvelle demande de permis de Shaw était prévisible à la suite du désistement de Power DirecTV, qui avait obtenu du CRTC un permis de radiodiffusion directe par satellite.

S'il est approuvé, le service serait offert au milieu de 1998 aux Canadiens possédant chez eux une petite antenne parabolique (45 cm). En attendant, Shaw cherche des sites sur des satellites existants pour offrir la radiodiffusion directe dès 1997.

«Nous sommes entièrement d'accord avec la politique du gouvernement canadien qui consiste à favoriser une concurrence dynamique au sein du marché de la radiodiffusion directe par satellite», a indiqué Jim Shaw fils, président et chef de l'exploitation de Shaw Communications, de Calgary.

Shaw devra d'abord présenter au ministre fédéral de l'Industrie une demande d'autorisation concernant l'utilisation d'un des «créneaux orbitaux» du Canada — une place de stationnement dans l'espace — pour y lancer ses deux satellites.

Un chômage gravement sous-estimé

Ottawa (PC) — Le taux de chômage au Canada est plus élevé que ce que l'on nous annonce officiellement chaque mois, selon une étude de la Banque Scotia.

Deux économistes de la banque ont calculé que le taux de chômage réel en mars n'était pas de 9,3 %, comme l'indiquait Statistique Canada, mais plutôt 13 %.

L'étude brosse le portrait déprimant d'une économie incapable de générer suffisamment d'emplois pour accommoder les personnes aptes au travail. Depuis le début des années 1990, le nombre de travailleurs au pays a augmenté trois fois moins rapidement que le rythme d'accroissement de la population active, lit-on dans l'étude.

Le taux de chômage officiel est passé de 11,9 % en 1992 à 9,3 % en mars, une baisse dont les libéraux s'accroissent souvent le crédit. Mais selon l'étude, «ce recul est en grande partie le résultat de la décision de Canadiens découragés, notamment les jeunes», d'abandonner la recherche d'un emploi.

«Si le taux de participation de la population active était le même aujourd'hui qu'au début de la décennie, le taux de chômage national serait de 13 %», écrit M. Warren Justin, vice-président principal et économiste en chef de la Banque Scotia, qui a coréalisé l'étude.

Cette tendance est l'un des principaux facteurs qui a contribué à miner la confiance des consommateurs et à réduire les perspectives de croissance, estime-t-il.

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

LEBLOND BUZZETTI INC. AVIS AUX CRÉANCIERS. Avis est par les présentes donné que Philippe Zhen Fei Wang, chiropraticien, demeurant au 1420, rue de l'Islet, #101, Québec, QC, ayant opéré sous la raison sociale de: «CLINIQUE CHIROPRACTIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ENR.»

Province de Québec, District de LAVAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 940-61-2853-946. PERCEPTEUR DES AMENDES DE LAVAL, demandeur, -vs- HEON NORMAND, défendeur. Le 22 MAI 1996, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1165 CHEMIN ST-ROCK, en la cité TERREBONNE, Qc, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur de marque Oliver, vert et jaune, avec pelle à neige; 1 voiture Impala, plaque 550 AKV; 1 machine à boules D. Gotti et Co; 1 téléviseur Sears, 20 pouces, couleur et vidéo JVC et autres articles. Condition: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN BROUILLARD, Huisier, 625-1920. Laval, 8 mai, 1996.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, NO: R 95 02634 - BREF D'EXÉCUTION, VILLE D'ANJOU, Partie demanderesse -vs- WHITTAKER DENIS DANIEL, Partie défenderesse. Le 21ème jour de mai 1996, à 10h00, au 725 Baldwin, Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de WHITTAKER DENIS DANIEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Panasonic; 1 téléphone sans fil; 1 four micro-ondes et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE. VISE. Information: GIUSEPPE VITALE, huisier du district de MONTRÉAL, Macera & Associés, HUISSIERS, 514-848-0979, Fax: 648-7016. 31, rue St-Jacques ouest, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. PRENEZ AVIS que DANIELLE ASPIROTI présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de STÉPHANIE DANIELLE ASPIROTI (ASPIRO). Montréal, le 19 avril 1996. DANIELLE ASPIROTI.

La suite des avis se trouve en page A 9

Assemblée annuelle de Canadian Tire

Le salaire du président est critiqué

Toronto (PC) — Le président de Canadian Tire, Stephen Bachand, s'est fait réprimander hier par un actionnaire à cause du salaire annuel de 2,5 millions qu'il gagne à la tête de la compagnie.

Audrey Fernie, une enseignante à la retraite, a indiqué à M. Bachand qu'elle se départirait de ses actions de Canadian Tire parce qu'elle était «scandalisée» du fait que son salaire soit, selon elle, 90 fois plus élevé que celui d'un employé débutant.

Mme Fernie a dit à M. Bachand qu'à son avis, les dirigeants de compagnie ne devraient pas gagner plus de 20 fois le salaire de leurs employés — un pourcentage qu'elle dit avoir enten-

du lors d'un débat sur l'éthique dans le monde des affaires.

M. Bachand a ensuite indiqué, en réponse à une question provenant d'un autre actionnaire, que son salaire annuel de base se chiffrait à 900 000 \$ et qu'il bénéficiait également d'un boni pouvant aller jusqu'à 700 000 \$. Mais ajouté à d'autres avantages, comme les options d'actions, Mme Fernie calcule que son salaire s'est élevé à 2,5 millions l'an dernier. Appelé à intervenir dans le débat, le directeur des ressources humaines, Tom Medland, a expliqué que «dans ce monde compétitif, il nous faut payer des salaires qui vont nous permettre non seulement d'attirer mais aussi de garder des ad-

ministrateurs compétents».

Par ailleurs, la Société Canadian Tire a annoncé hier un bénéfice net consolidé de 23,5 millions pour le premier trimestre de 1996, en hausse de 3,0 % par rapport à l'exercice précédent. Pour l'année 1995, la société avait enregistré un bénéfice de 121,7 millions, une hausse substantielle par rapport à 1994, alors que les profits avaient fondu de 80 millions à 5,5 millions.

Mais les 121 millions de 1995 n'égalent pas la performance d'avant la récession de 1989, où les profits étaient de 149,6 millions. Pour M. Bachand toutefois, les résultats financiers de 1995 sont «positifs, dans un marché extrêmement concurrentiel».

Couvertures olympique et électorale dans les journaux américains

Stone se frotte déjà les mains

ROLLANDE PARENT PRESSE CANADIENNE

Après des résultats financiers records en 1995, les affaires continuent de bien aller pour Corporation Stone-Consolidated. Au cours du premier trimestre de 1996, Stone a réalisé un bénéfice net de 79 millions de dollars comparativement à 21 millions pour la période correspondante l'an dernier.

Au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires, hier, le président et chef de la direction, James Doughan, a identifié quelques événements qui auront un effet positif sur la consom-

mation de papier journal aux États-Unis cette année, où les quotidiens en avaient consommé 4,1 % de moins en 1995.

M. Doughan a souligné le fait que les Jeux olympiques d'été d'Atlanta auront lieu dans le fuseau horaire de l'Est, ce qui permettra à la plupart des journaux de mettre sous presse en incluant les résultats complets du jour même. Il y aura également la tenue des élections présidentielles et une lutte pour le contrôle du Congrès américain, a-t-il mentionné.

Au cours du premier trimestre de 1996, les quotidiens américains ont continué de réduire leur consumma-

tion de papier journal comparative- ment à la même période l'an dernier. Mais M. Doughan a signalé que les chiffres d'un mois à l'autre indiquent que le taux de diminution a ralenti et que les stocks détenus par les éditeurs américains, après s'être élevés en 1995 et jusqu'en février de cette année, ont commencé de baisser.

En mars dernier, les membres de la Newspaper Association of America, réunis à New York, ont fait état d'une baisse d'environ 65 000 tonnes, ce qui représente huit jours d'approvisionnement provenant de stocks de papier journal détenus par les quotidiens, a ajouté M. Doughan.

CALL-NET ENTERPRISES INC.



PHILIP BATES

Le président du conseil, président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc., M. Juri Koor, est heureux d'annoncer la nomination de M. Philip Bates au poste de président et chef de la direction de Call-Net Communications Inc.

M. Bates s'est joint à Call-Net Enterprises Inc., il y a cinq ans. Il apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience acquise à des postes de haute direction dans l'industrie des télécommunications. M. Bates est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Rochester.

Call-Net Communications Inc. est une filiale de Call-Net Enterprises Inc., une société de portefeuille canadienne du domaine des télécommunications. Call-Net Communications Inc. oeuvre à la recherche et au développement d'une gamme complète de services de télécommunications incluant l'accès sans fil au réseau local, l'accès rapide à Internet et des services interactifs à large bande.

Les actions ordinaires et les actions de classe B sans droit de vote de Call-Net Enterprises Inc. sont inscrites à la cote des Bourses de Montréal et de Toronto sous les symboles boursiers CN et CNB. Ses actions de classe B sans droit de vote se transigent également sur le marché hors cote NASDAQ, sous le symbole CNEBF.



DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,334	Grèce (drachme)	0,00539
Allemagne (mark)	0,8996	Hong-Kong (dollar)	0,1823
Australie (dollar)	1,1308	Indonésie (rupiah)	0,000611
Barbade (dollar)	0,7089	Italie (lire)	0,000906
Belgique (franc)	0,045077	Jamaïque (dollar)	0,03728
Bermudes (dollar)	1,3863	Japon (yen)	0,01306
Bésil (real)	1,4661	Mexique (peso)	0,203
Carabbes (dollar)	0,5247	Pays-Bas (florin)	0,8313
Chine (renminbi)	0,1699	Portugal (escudo)	0,00913
Espagne (peseta)	0,01115	Royaume-Uni (livre)	2,0830
États-Unis (dollar)	1,3677	Russie (rouble)	0,002849
Europe (ECU)	1,7319	Singapour (dollar)	1,0005
France (franc)	0,2654	Suisse (franc)	1,1366
		Taiwan (dollar)	0,05219
		Venezuela (bolivar)	0,002971

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Avis de convocation

La Confédération des organismes familiaux du Québec (C.O.F.A.Q.) convoque ses membres à son assemblée générale annuelle les 1^{er} et 2^e juin 1996 à l'hôtel Sheraton Four Points de Laval (Québec). À noter le 1^{er} juin, en après-midi, une conférence portera sur le thème de La paternité: une parentalité nécessaire. Informations: C.O.F.A.Q. au (514) 521 4777, télécopieur (514) 521 6272.

Avis de convocation

Le Comité québécois de l'Union internationale des organismes familiaux (U.I.O.F.) convoque ses membres à son assemblée générale annuelle le 27 mai 1996, au 4098, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec). L'assemblée se tiendra de 17 h 30 à 19 h 00. Informations au (514) 521 4777, télécopieur (514) 521 6272.

Assemblée annuelle des actionnaires de L'IMPRIMERIE POPULAIRE, LIMITÉE (Le Devoir)

Avis est par les présentes donné aux détenteurs d'actions des classes A et B de L'imprimerie Populaire, Limitée («Société») que l'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le mardi 4 juin 1996, à 17h30, heure locale, dans le salon Saint-Denis de l'hôtel du Parc, 3625, avenue du Parc, Montréal (Québec), pour y traiter des points suivants:

1. recevoir et examiner les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 et le rapport des vérificateurs;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice suivant;
4. traiter tout autre sujet qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le secrétaire du Conseil Gilles Carli

lotto-québec résultats. Tirage du 96-05-08. 4 20 23 26 32 46. Numéro complémentaire: 3. GAGNANTS LOTS: 6/6 1 5 825 437,80 \$; 5/6+ 5 178 654,80 \$; 5/6 341 2 095,60 \$; 4/6 19 262 71,10 \$; 3/6 356 576 10 \$.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Suite des avis de la page 8

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO: 700-02-003480-960 COUR DU QUÉBEC ST-EUSTACHE AUTO LOCATION INC. Partie demanderesse GABRIEL SAMSON Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à GABRIEL SAMSON, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 400, rue Laviolette, St-Jérôme, salle 05 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie des brefs et déclarations ont été remises au greffe à l'intention de GABRIEL SAMSON. Lieu: Montréal Date: 06 mai 1996 A. BRUNET, Greffier adjoint.

Ministère des affaires extérieures canadiennes pour l'obtention d'un passeport pour deux enfants mineurs a été remise au greffe à l'intention de JESUS OSMIN RIVAS. Lieu: Montréal Date: 06 mai 1996 MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-229898-964 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille/Divorce) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT FRANCISCA-AUREOLINFA PEREZ-TORRES Partie demanderesse HENRY MARENCO-ROJAS Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à HENRY MARENCO-ROJAS, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de HENRY MARENCO-ROJAS. Lieu: Montréal Date: 03 mai 1996 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

déclaration, Pièces P-1 à P-3 et avis au défendeur a été remise au greffe à l'intention de JEAN ROBERT PIERRE. Montréal, ce 07 mai 1996 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A. AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Mlle Marthe Vaillancourt, en son vivant résidant au 10,183 rue De St-Firmin, à Montréal, Québec, H2B 2G6, survenu à son domicile le 7 décembre 1995, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur et mandataire successoral, Me Jacques PÉRIGNY, notaire, le 7 mai 1996, sous seing privé, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Jacques PÉRIGNY, notaire, situé au 1395 rue Fleury est, bureau 100, à Montréal, Québec, H2C 1R7, Tél. (514)389-0120. Donné, ce 7 mai 1996. Jacques Périgny notaire et mandataire

ANTONIO MUCCI Partie demanderesse c. JOHANNE PARADIS Partie défenderesse -et- LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL ASSIGNATION ORDRE est donné à JOHANNE PARADIS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale et affidavit détaillé de Antonio Mucci a été remise au greffe à l'intention de JOHANNE PARADIS. Lieu: Montréal Date: 02 mai 1996 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

POURQUOI J'AIDERAIS OXFAM? POUR CHANGER LE MONDE OXFAM-QUÉBEC Tél.: (514) 937-1614 1 800 OXFAM 95

AVIS PUBLIC AVIS, est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 291.10 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37-2), que la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal a aliéné, en faveur de: - Compagnie Modugno-Hortibec Inc. un tracteur «Massey Ferguson 1990» pour le prix de vingt mille dollars (20 000\$) payé comptant; - Les Entreprises Multi-Cam Inc. deux (2) tracteurs «Massey-Ferguson 1990» pour le prix de trente-trois mille six cent quatre vingt sept dollars (33 687 \$) payé comptant; - Compagnie L.A.F. Inc. un tracteur «Landini 1985» pour le prix de douze mille cinq cent vingt cinq dollars (12 525 \$) payé comptant. Montréal, ce 10^e jours de mai 1996 Gérald Blais l'Assistant-secrétaire STCUM

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-229897-960 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MARIE LOURDES CERMOT Partie demanderesse PATRICE DESHOMMES Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à PATRICE DESHOMMES, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur PATRICE DESHOMMES. Lieu: Montréal Date: 02 mai 1996 MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-00624-963 COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT GENERAL ACCIDENT COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA Partie demanderesse LILIAN BONARCK et- JOHN F. KESUGIT Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à LILIAN BONARCK et JOHN F. KESUGIT, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame est, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation, déclaration, Pièces P-1 à P-2 et avis au défendeur a été remise au greffe à l'intention de LILIAN BONARCK et JOHN F. KESUGIT. Lieu: Montréal, ce 07 mai 1996 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie/corporation LES INVESTISSEMENTS IBA INC. ayant son siège social au 6005 Boul. Cavendish, #807, (Côte St-Luc) Montréal H4W 3E2 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. BENJAMIN ABUGOV Jason Ruby, avocat

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C) et de services professionnels (type P). Contrats de type A et P: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec ou, le cas échéant, dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental. On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat postal à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents: Québec Service des contrats Ministère des Transports du Québec 700, boul. René-Lévesque Est 2^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Téléphone: (418) 644-8848 Montréal Service des contrats Ministère des Transports du Québec 35, rue de Port-Royal Est 3^e étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Téléphone: (514) 873-6061 Contrats de type C: seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, le cas échéant, dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment. Les entrepreneurs doivent commander le dossier d'appel d'offres en leur nom. Le ministre des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres pour les contrats de type C; les entrepreneurs doivent désormais les commander par l'entremise des systèmes électroniques d'appels d'offres CIEC de Transcom (1 800 482-2432) ou SIDS, de la Société de gestion des systèmes d'information (1 800 361-4637) qui publient également le présent avis d'appel d'offres. On peut toutefois consulter les dossiers au Service des contrats du ministère des Transports aux adresses mentionnées précédemment. Pour tous les types de contrats, les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. En outre, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé, de mandat de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique «Garantie de soumission exigée». Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues. Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-004511-912 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER ADJOINT ROSA ARAGON Partie requérante JESUS OSMIN RIVAS Partie intimée AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA BUREAU DES PASSEPORTS Mis-en-cause ASSIGNATION ORDRE est donné à JESUS OSMIN RIVAS, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 2.17, le 21 juin 1996 à 9h15 de l'avant-midi, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour obtenir la permission de remplir seule les formalités requises auprès du

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-03265-964 COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT GENERAL ACCIDENT COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA Partie demanderesse JEAN ROBERT PIERRE Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN ROBERT PIERRE, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame est, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation,

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-00624-963 COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE DE LA FAMILLE) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MARIA LUISA CIMA Requérante et- RAMON PARDO DEGRANDI Intimé et- JUAN RAMON PARDO CIMA (mis-en-cause) ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMON PARDO DEGRANDI de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. UNE COPIE de la déclaration pour déchéance parentale a été remise au greffe à l'intention de RAMON PARDO DEGRANDI. Lieu: Montréal Date: 8 MAI 1996 DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

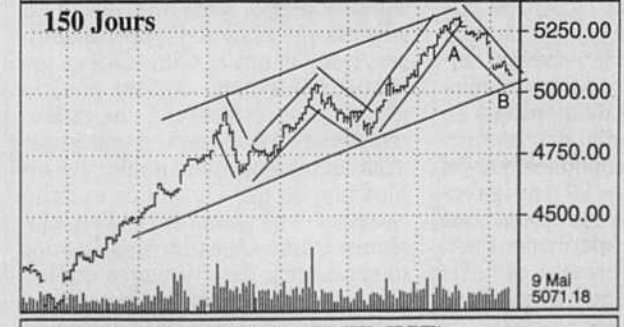
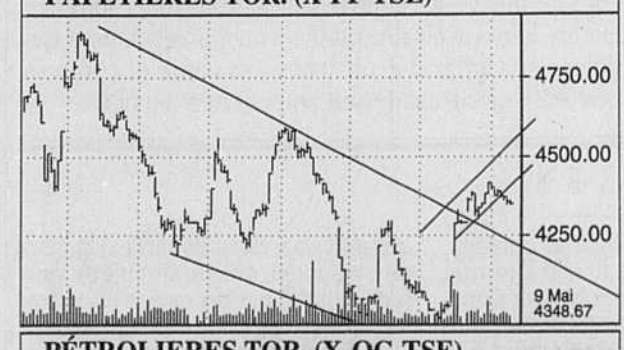
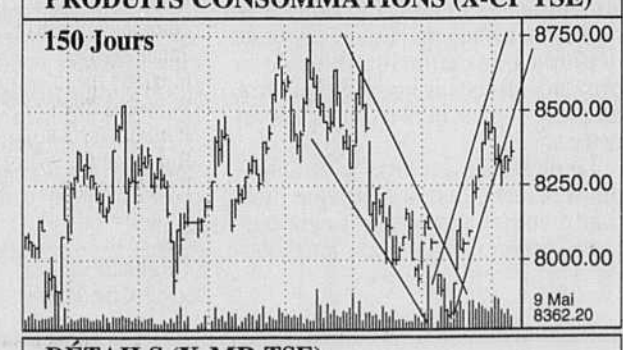
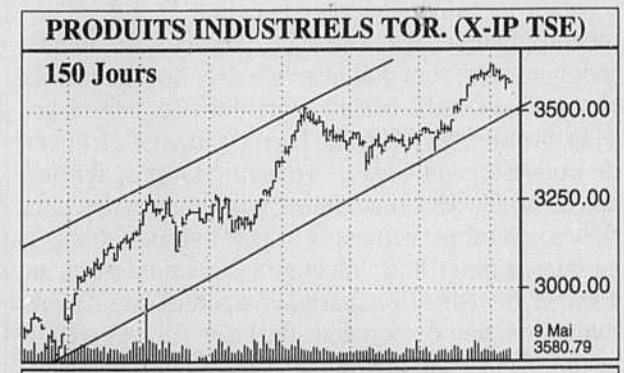
C Contrat no 5371-96-0601 - Réparation en profondeur au béton de ciment et le scellage de joints sur chaussée en béton de ciment sur l'autoroute 30 dans la municipalité de Contrecoeur (Verchères). Longueur de 4,87 kilomètres. Garantie de soumission exigée: 17 000 \$ (cautionnement) ou 8 500 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 5 juin 1996, 15 h. C Contrat no 6510-96-0401 - Implantation d'un nouveau dispositif pour le traitement des eaux usées au poste de ravitaillement d'essence situé sur l'autoroute 40 à la sortie 118, dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Berthier). Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 5 juin 1996, 15 h. C Contrat no 6510-96-0904 - Réfection par insertion et forage de ponceaux sur une partie de l'autoroute 40 et de l'autoroute 31 dans les municipalités de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, Lenoraie D'Autray et Saint-Thomas (Berthier et Joliette). Total: 39 ponceaux. Garantie de soumission exigée: 78 000 \$ (cautionnement) ou 39 000 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 5 juin 1996, 15 h.

Avis public Ville de Montréal Service du greffe Étude d'un programme de développement - Ancienne usine Sherwin Williams La compagnie Gestion Désourdy inc. sollicite l'approbation de la Ville pour modifier et occuper à des fins résidentielles et commerciales, le bâtiment de l'ancienne usine Sherwin Williams portant les nos 2859 et 2875, rue Centre. Ce bâtiment est situé sur un terrain de 2 932 m2 à l'angle nord-est de la rue Centre et de l'avenue Atwater, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes: - conservation et remise en état du bâtiment actuel; - rez-de-chaussée voué à un usage commercial, occupation mixte des étages à des fins résidentielles avec possibilité d'exercer dans un logement certains usages, soit atelier d'artiste ou d'artisan, bureau, soins personnels ou services personnels; - stationnement extérieur de 26 places et une unité de chargement. Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à l'usage et à certaines dispositions relatives à la mixité des usages résidentiel et commercial. Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 25 juin 1996, en mentionnant le numéro de référence 96 0059632, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6. Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985 ou celle-ci peut être consultée au Bureau accès Montréal Sud-Ouest, sis au 3177, rue Saint-Jacques (872-6458). Montréal, le 10 mai 1996 Le greffier, Léon Laberge

COUP D'ŒIL BOURSIER

Attente d'un dénouement

MICHEL CARIGNAN COLLABÉRATION SPÉCIALE Aucun renversement ne s'est encore produit mais la situation demeure incertaine. L'indice industriel américain s'est stabilisé sur son important point de support après une petite incursion momentanée sous ce fameux support. Prenons cela comme un signe indiquant la possibilité d'une rechute. Si l'indice passait au travers une autre fois, ce n'est pas évident que le secteur pourrait résister à une certaine panique. À Toronto, près de la moitié des secteurs ont sauvé leur tendance mais l'autre moitié est encore menacée. Les communications, la consommation, le détail, les services publics et les minières ont résisté à d'autres chutes mais la situation technique ne justifie toujours pas l'augmentation des positions dans ces secteurs. Les aurifères se déplacent encore de côté au niveau de la résistance. Mieux vaut attendre une poursuite au travers de la résistance avant d'acheter quoi que ce soit, surtout que les faibles volumes sur la dernière hausse indiquent qu'un nombre très limité d'institutions ont cru à une poursuite de longue durée. La gestion végète encore dans son mouvement horizontal. Les industrielles continuent leur correction sans trop de fracas. Les forestières glissent faiblement, mais une poursuite à la hausse est encore chose possible. Les pétrolières ont finalement rejoint leur ligne de tendance haussière dans un étroit couloir baissier. Le secteur se doit de se stabiliser à ce niveau. Un bris de tendance donnerait une autre point de vente technique, faisant suite à prise de profits que nous avons élaborée ensemble lors du revirement du couloir haussier précédent. À peu de choses près, le secteur des transports montre exactement le même phénomène technique que le secteur pétrolier. La situation demeure donc encore la même. Evitons d'acheter tant que la situation ne sera pas haussière à nouveau. Plus les marchés hésitent à reprendre, plus on a l'air d'être rendu au bout de la phase haussière des 15 derniers mois. Ne nous faisons pas prendre en marché baissier avec de trop fortes proportions de portefeuille investi.



DÉCISION-PLUS VIDÉOCASSETTE GRATUITE Deux heures éducatives qui pourraient changer votre vie (514)392-1366

BOURSE DE MONTRÉAL Table avec 5 colonnes: Indice, Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). XXM:Indice du marché 12732 2506.49 +2.15 0.1

BOURSE DE TORONTO Table avec 5 colonnes: Indice, Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). TSE 35 15877 266.77 +0.27 0.1

BOURSE DE VANCOUVER Table avec 5 colonnes: Indice, Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). Indice général 67408 1313.72 +22.46 1.7

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO Table avec 7 colonnes: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%). INTL HOSPITALITY 4097 0.05 0.03 0.04 -0.01 -20.0

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL Table avec 7 colonnes: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%). ALGENE B 3839 2.25 1.25 2.23 -0.73 48.7

É D I T O R I A L

Les fonds de tiroirs

Jean-Robert Sansfaçon

De budget en budget, le gouvernement du Québec n'en finit plus de trouver le moyen d'augmenter le fardeau des contribuables en se donnant des airs de redresseur de torts. L'équité semble même devenue le nouveau truc à la mode auquel on a recours pour taxer davantage ceux qui paient déjà trop. Pour qui doutait que nous sur le point de franchir les limites du raisonnable, l'exercice budgétaire auquel nous convie le ministre québécois de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, en est l'illustration.

Impossible de se réjouir devant ce premier budget Landry. Non pas qu'il ne contienne aucune proposition intéressante. À fouiller, on réussit à se constituer un menu dont la minceur est la principale qualité, à commencer par l'introduction d'un «chèque emploi service» pour faciliter la déclaration au fisc des travaux de proximité (mais dont l'expérience française permet de douter de l'efficacité). Mais dans l'ensemble, ce qui ressort avec le plus d'acuité à l'analyse du budget, c'est l'effort presque obsessionnel du gouvernement à tout faire pour vider les fonds de tiroirs des contribuables, contrôler leurs déclarations d'impôt, faire la chasse au travail noir ou gris et colmater la moindre brèche par laquelle un citoyen aurait pu éviter de travailler d'abord pour l'État, ensuite pour lui-même. Quand un ministre des Finances en est à retirer l'une après l'autre toutes les petites concessions faites par le passé dans le but de réduire le fardeau des citoyens, du crédit d'impôt pour les personnes âgées à celui des personnes vivant seules, en passant par l'imposition de la TVQ sur les produits destinés à la fabrication domestique de bière et de vin, c'est qu'il doit être bien déprimé!

D'accord, personne ne va pleurer parce que les entreprises ne pourront plus déduire leurs frais de représentation au delà d'une limite de 1 % de leur chiffre d'affaires, non plus de ce que les caisses d'épargne Desjardins, les sociétés d'assurance et de capital de risque (fonds de la FTQ) seront soumises comme les autres à la taxe sur le capital. N'empêche que deux jours après avoir entendu le ministre ontarien des Finances annoncer une baisse sensible et croissante des impôts d'ici la fin de la décennie, les Québécois ont de quoi se plaindre.

Même si dans son discours, le ministre Landry répète que son budget ne comporte aucune augmentation de «taux» des impôts et des taxes, traduits en valeur absolue les chiffres parlent d'eux-mêmes: ce sont près de deux milliards de réelles augmentations d'impôt qui sont inscrites au présent budget, dont 651 millions cette année et autant pour les deux années suivantes. M. Landry parle de «resserrer les avantages fiscaux», mais de réels avantages fiscaux il ne reste plus que le souvenir en cette belle province de pauvres. La santé, les vieux, les travailleurs autonomes, cherchez les profiteurs! Ils sont là, les fameux 600 millions qui manquaient au gouvernement pour boucler cette fin d'année. On aurait pu commander de nouvelles compressions, on a préféré puiser dans la poche des contribuables et des entreprises. Tant pis pour nous!

Comme c'est l'habitude depuis quelques budgets, plusieurs des augmentations annoncées n'entreront en vigueur que l'année prochaine, voire dans deux ans. C'est le cas des restrictions dans les crédits d'impôt pour personnes vivant seules, les crédits en raison de l'âge, les crédits pour revenus de retraite et pour les soins de santé. Ensemble, ces changements ne rapporteront rien cette année, mais ils généreront 72 millions de plus l'an prochain et pas moins de 237 millions en 1998. S'il est vrai que le présent budget épargne les plus défavorisés, un minimum de sincérité conduira le gouvernement à admettre que les premiers perdants de cet ensemble

de mesures seront les retraités, les travailleurs et la classe moyenne, soit ceux et celles dont le revenu familial annuel oscille entre 30 000 \$ et 100 000 \$. Ce sont d'ailleurs aussi ceux-là qui feront les frais des nouvelles limites imposées au Fonds de solidarité et à la transformation de la déduction fiscale pour cotisations syndicales ou professionnelles en crédits d'impôt moins intéressants.

Au pays du Québec, les riches, ce sont eux! Ce sont eux aussi qui en ont assez de se faire dire, année après année, que l'État veut leur bien tout en leur soutirant quelques centaines de dollars de plus pour financer une machine grippée, gaspilleuse et toujours aussi paperassière, une organisation tellement plus exigeante pour le contribuable que pour elle-même. Quand une famille, dont les deux conjoints travaillent et paient des milliers de dollars en taxes et impôts en retour de services publics souvent médiocres, se fait dire au cours de la même année qu'elle n'aura plus droit à la pension fédérale parvenue à la retraite, que ses cotisations de rente vont augmenter, qu'elle ne pourra plus bénéficier de crédits d'impôt pour ses frais de santé élevés et qu'elle devra bientôt accepter des hausses du prix de l'électricité et de ses primes d'assurance-médicaments, tout cela par «solidarité», on ne se surprendra pas de l'entendre crier: assez! Si au moins ce budget laissait poindre un peu d'espoir pour les sans-emploi, si au moins il permettait aux mêmes familles d'espérer pouvoir se rattraper grâce à une éventuelle croissance de leurs revenus. Mais non.

Selon les prévisions mêmes du ministre, la croissance demeurera insuffisante pour qu'on assiste à une baisse du taux de chômage, et quant aux revenus des familles, non seulement ne vont-ils pas augmenter, mais le budget actuel et les différentes mesures hors budget annoncées au cours des derniers mois ne feront que ronger un peu plus l'os des familles québécoises. On trouve très peu de choses destinées à l'emploi dans le présent budget. On peut le comprendre, l'absence de toute marge de manœuvre ne permettant pas d'injecter des centaines de millions pour financer les entreprises. Mentionnons tout de même l'effort consenti pour favoriser les exportations par les PME et la recherche et développement, ainsi que l'amélioration du plan Paillé et l'exonération de toutes taxes ou impôts pour les premières années de vie des petites entreprises.

Dans chaque cas, il ne s'agit pas de nouvelles mesures, mais d'améliorations mineures à des programmes existants.

L'objectif ultime de cet exercice budgétaire, c'est bien sûr de ramener à zéro le déficit du gouvernement du Québec d'ici l'an 2000. Pour ce faire, le présent gouvernement doit geler ses dépenses au niveau absolu de 40 milliards au cours des prochaines années, profiter des effets de la croissance et... trouver de nouvelles sources de revenus. La plupart des autres provinces canadiennes, pas toujours des plus riches, y sont parvenues et s'approprient désormais à en faire profiter leurs électeurs. Reconnaissons au premier ministre Bouchard la responsabilité d'avoir ramené un peu de bon sens financier dans une équipe dont l'idéologie généreuse risquait d'appauvrir encore davantage les contribuables. Mais nous sommes encore loin d'avoir devant nous un gouvernement qui puisse se vanter d'avoir trouvé sa route et compris que le 21^e siècle est devant nous, et non derrière.

L E T T R E S

La francophonie n'est pas au rancart

J'ai eu récemment sous les yeux la copie d'un article de Christian Rioux paru dans *Le Devoir* du 25 mars 1996 et intitulé «La francophonie au rancart». Chargé de mission pour la francophonie auprès de la Ville de Limoges, citée dans cet article, je souhaite apporter quelques précisions. Bien que comprenant parfaitement l'amertume palpable de l'auteur de l'article au sujet des dispositions gouvernementales françaises sur la place de la francophonie au sein de la future Bibliothèque nationale de France, il m'est difficile d'accepter la manière dont le correspondant minore le rôle que Limoges aura dorénavant comme «pôle francophone» de la BNF.

Certes, ce domaine spécifique des littératures non françaises d'expression française sera localisé en province et non plus à Paris: à l'heure des autoroutes, du TGV, et surtout de l'Internet, est-ce à ce point réhibitoire? Le «parisieno-centrisme» doit-il régner dans tous les domaines? La «province» peut sans complexes se doter d'un pôle d'excellence non seulement régional mais aussi national et international.

C'est ce que compte faire la Ville de Limoges qui, dans le cadre de sa future Bibliothèque multimédia francophone, mettra dès la fin de 1997 à la disposition de son pôle francophone plus de 300 mètres carrés d'informations générales sur la francophonie, d'espace spécifique pour les chercheurs, de ressources multimédias concernant 10 000 titres de romans,

nouvelles, poésie, théâtre, contes... dans l'immédiat, et 40 000 à terme. Une bibliographie sera bientôt disponible sur Internet et sans doute pourra-t-on y transférer également des textes numérisés. Sont également prévus un espace de réception et un auditorium susceptible de recevoir certains congrès d'associations francophones. La centaine de membres de l'Observatoire mondial des productions littéraires francophones que j'ai lancé il y a un an dans 70 pays, m'envoient régulièrement des productions de leurs pays et des informations pertinentes. Ils ne le feraient pas s'ils avaient le sentiment qu'il s'agit d'une initiative strictement «provinciale».

Ce sont toutes ces actions qui ont conduit la Bibliothèque nationale de France à envisager une étroite collaboration avec Limoges en en faisant son «pôle associé» dans le domaine de la francophonie.

La francophonie n'est ni au rancart, ni limogée... à Limoges!
Jean A. Souillat
Chargé de mission
Limoges, 23 avril 1996

Interdire les fruits à noyau?

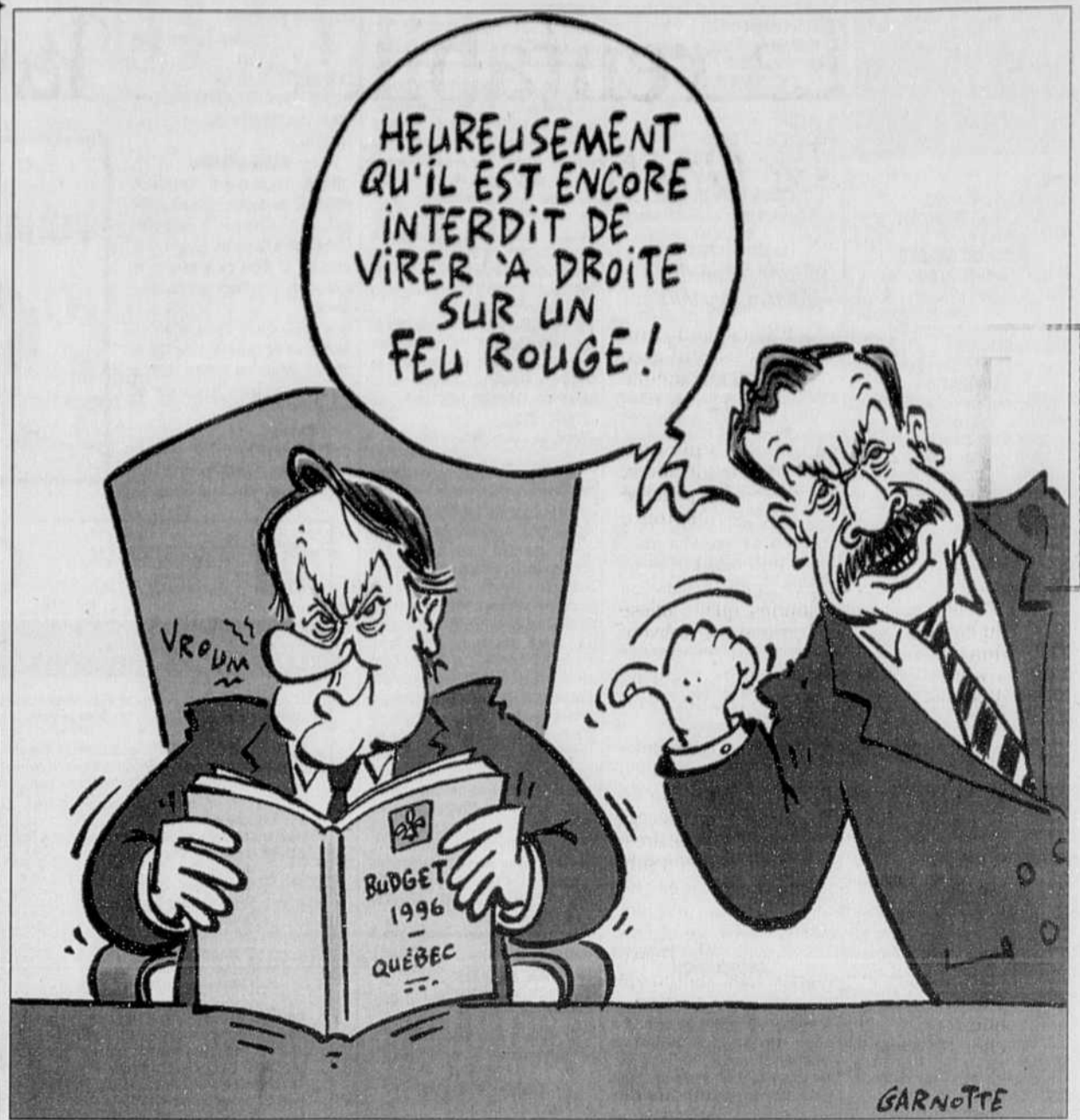
Il y a une trentaine d'années, l'interdit qui frappait le cidre fut levé. Je m'en réjouis naïvement: bientôt on trouverait du vrai cidre au dépanneur du coin. C'était trop beau. Santé et Bien-être Canada passa par là: «Pasteurisez-moi ça! Filtrez-moi ça!» Et ce qui fut alors mis en vente était une boisson filtrée, purifiée, clarifiée, mais totalement insipide, au point qu'effectivement aucune bactérie, aucun micro-

be jamais n'y élirait domicile. Un marché potentiel, qui aurait pu être une particularité québécoise, s'effondra: autant boire du Coke ou du Seven-Up.

À ce moment-là, à peu près les seuls fromages que l'on trouvait en ville étaient du même type: pasteurisés, homogènes et d'une fadeur garantie. Lentement, comme pour le vin, les goûts évoluèrent: une variété croissante de fromages en tout genre allait tenter des amateurs de plus en plus nombreux. Devant ce marché nouveau et en pleine expansion, plusieurs fromageries locales se sont mises à offrir des fromages québécois, aussi délicats que les importés.

Ces fromages sont bons, pleins de goût, variés, raffinés: raisons suffisantes pour que Santé et Bien-être Canada y mette le holà! Et en effet, qui dit fromage naturel, dit bactéries. Ces bactéries sont parfaitement inoffensives: jamais personne n'en fut malade au Québec. Mais il y a un risque! Eh oui, il y a un risque. À force de prendre soin de nous, les fonctionnaires fédéraux nous mettront à l'abri de tout risque: une longue carrière s'ouvre à eux! Nos intestins fonctionneront peut-être mieux, mais tous les plaisirs de la table nous seront un à un interdits, avant que les autres ne suivent, car ceux-là aussi sont «à risque».

Cela dit, je ferais une suggestion aux importateurs d'agrumes: qu'ils s'organisent en lobby pour faire interdire les fruits à noyau. Leurs amandes, en effet, souvent délicieusement parfumées, sont très légèrement toxiques. Un tel qui, en 1957, en avait dégusté 249, a été incommodé...
Louis Valcke
North Hatley, 29 avril 1996



L'élection en Colombie-Britannique

Le déclenchement de l'élection en Colombie-Britannique pour le 28 mai n'a pris personne par surprise. Le gouvernement néo-démocrate est au terme de son mandat et tout sur la scène provinciale, depuis plusieurs mois, se déroule dans une ambiance préélectorale.

Le remplacement de Mike Harcourt par Glen Clark lors du congrès néo-démocrate de février a ajouté un élément nouveau à la situation politique. Alors que tout indiquait jusque-là que les néo-démocrates se dirigeaient vers la déroute, tel n'est plus le cas.

En quatre années au cabinet Harcourt, Glen Clark a marqué la politique provinciale. Il a fait sienne la tradition populiste qui remonte à Duff Pattullo, W. A. C. Bennett, Dave Barrett et Bill Vander Zalm. Il n'hésite pas à prendre des positions claires et à se définir comme le meilleur défenseur des intérêts des gens ordinaires de la province.

Ainsi, malgré la diminution des transferts fédéraux vers Victoria, le gouvernement Clark a annoncé le maintien des subventions actuelles aux universités et collèges pour 1996-97, tout en imposant un gel des frais de scolarité.

Il a aussi imposé un gel sur les tarifs de B.C. Hydro et sur les primes de la société de la Couronne I.C.B.C., qui a le monopole de l'assurance-automobile.

Tout cela s'accompagne de quelques compressions dans le secteur public, du gel des salaires pour les employés et de réductions modestes au niveau de l'impôt payé par la plupart des contribuables de la province. Avec un budget équilibré en plus — pour la deuxième fois en deux ans.

Le plus frappant dans la stratégie de M. Clark, c'est son attaque mordante contre ses adversaires, surtout Gordon Campbell du Parti libé-



PHILIP RESNICK

ral qu'il associe volontiers à M.M. Harris et Klein. Pour le chef néo-démocrate, le maintien d'un haut niveau de dépenses de l'État est justifié, étant donné le bon état des finances publiques et la croissance économique et démographique que connaît la Colombie-Britannique.

Les dépenses en santé et en éducation sont essentielles, car elles contribuent à la fois à la prospérité de la province et à la solidarité entre les citoyens.

M. Campbell, pour sa part, a évincé Gordon Wilson comme chef du Parti libéral provincial en 1993. Mais malgré son expérience comme maire de Vancouver pendant six ans et ses appuis dans les milieux financiers, il n'a pas réussi à s'imposer hors de la grande région métropolitaine.

Il a sillonné la province depuis deux ans et promis une réduction majeure des dépenses de l'État — trois milliards ou 15 % de compressions au budget provincial durant le premier mandat d'un gouvernement libéral.

Mais M. Campbell se fait concurrencer sur sa droite par le Parti réformiste sous le leadership d'un ancien ministre créditiste dans le cabinet Vander Zalm, Jack Weisgerber. Et il a perdu sur sa gauche un certain nombre de députés et militants qui trouvaient qu'il s'éloignait trop des positions libérales classiques.

Dans une situation de tripartisme,

le parti qui arrive le mieux à se positionner au centre de l'échiquier politique a toutes les chances de l'emporter. Jusqu'au tout derniers mois, les libéraux menaient dans les sondages. Mais depuis l'accès de M. Clark au poste de premier ministre, les électeurs semblent lui faire plus confiance qu'à son concurrent libéral. Et, de toute évidence, à son parti aussi.

Rien n'est encore joué; la campagne électorale est toute jeune et un débat télévisé avec tous les chefs politiques peut encore réserver des surprises.

Néanmoins, il n'est pas certain que les électeurs de la Colombie-Britannique répéteront le scénario ontarien de l'été dernier en renvoyant les néo-démocrates de Bob Rae et en éliminant un homme politique de la ligne dure comme Mike Harris.

Les situations économiques en Colombie-Britannique et en Ontario ne sont pas les mêmes. Le bilan néo-démocrate se défend mieux, d'autant plus que, sous Mike Harcourt, le parti a gouverné vers le centre, évitant ainsi de se mettre à dos la classe d'affaires, comme le gouvernement Barrett l'avait fait en 1972-75.

Les néo-démocrates ont réussi à imposer un équilibre entre les intérêts écologiques et les intérêts de l'industrie forestière; les relations commerciales se sont avérées plus harmonieuses que sous leurs prédécesseurs; et ils n'ont pas sacré dans les dépenses sociales comme d'autres gouvernements au Canada l'ont fait.

Malgré quelques scandales, surtout le «Nanaimogate» qui a mis fin à la carrière de M. Harcourt, et un autre concernant une société internationale contrôlée par B.C. Hydro, les électeurs ne semblent pas trop mécontents de la performance des néo-démocrates, surtout avec Glen Clark comme leader. Nous verrons si c'est encore le cas le 28 mai prochain.

À P R O P O S

...des parents adolescents

Au Québec, depuis le début des années 80, nous observons une augmentation considérable de la parentalité à l'adolescence. Si nous parlons ici de parents adolescents plutôt que de mères adolescentes, c'est que des recherches nous permettent de constater une augmentation du désir d'implication du père adolescent. Par contre, il ne faudrait pas croire qu'après de toute mère adolescente nous retrouvons la présence d'un père. Nous retrouvons que près de la moitié des jeunes pères se disent heureux de la grossesse et sont supportants moralement, sinon financièrement, pour la mère.

Une recension des écrits faite tout récemment nous permet quelques constats. Parmi ceux-ci, nous observons qu'environ la moitié des mères adolescentes ont des problèmes de décrochage. Doit-on considérer la

grossesse comme un motif de décrochage scolaire ou serait-ce l'inverse? La difficulté pour certaines jeunes filles de s'inscrire à l'intérieur d'un parcours scolaire gratifiant les amènerait plus ou moins consciemment à chercher ailleurs la reconnaissance sociale. Cette hypothèse mérite une rigoureuse vérification, d'autant plus que beaucoup d'entrevues indiquent que la majorité des nouvelles mères adolescentes trouvent une grande gratification dans la relation avec leur enfant.

Cette question qui demeure sans réponse satisfaisante nous laisse cependant entrevoir la grossesse comme étant dorénavant perçue par certaines adolescentes comme un moyen d'atteindre un statut social.

Propos de familles 1996
Semaine québécoise des familles

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

La rentabilité de la fédération

Le Québec n'est ni la vache à lait, ni l'enfant gâté

STÉPHANE DION

Président du Conseil privé et ministre
des Affaires intergouvernementales

PHOTO PC

Stéphane Dion: «Les Canadiens de toutes les provinces ont dû faire des sacrifices pour que le Canada ait des finances publiques saines.»

Jean-Robert Sansfaçon comprendra mon désaccord avec son éditorial du 6 mai intitulé «Rentable, la fédération?», dans lequel il essaie de démontrer que «presque tous les projets libéraux des deux dernières années ont pénalisé le Québec plus que toute autre province».

L'espace me manque pour reprendre un à un tous les dossiers qu'il a mentionnés, qu'il s'agisse du contrat des hélicoptères, des subventions à l'industrie laitière (domaine très «rentable» pour le Québec), des frais d'usagers pour les services maritimes ou de l'harmonisation de la TPS.

Je vais m'en tenir à l'essentiel. La «rentabilité» de la fédération pour une province ne saurait se résumer à une question de «juste part» des dépenses du gouvernement fédéral. Je pourrais à mon tour dresser une liste bien plus longue et plus substantielle que la sienne des avantages que retire le Québec de la fédération. Je mentionnerai entre autres: le prestige et l'influence sur la scène internationale, l'espace économique canadien, les économies d'échelle dans une foule de domaines tels que la représentation internationale, la recherche scientifique, la défense et les télécommunications, ainsi que la solidarité canadienne qui fait en sorte qu'en cas de coup dur, aucune province ou région canadienne n'est laissée pour compte.

Mais s'il faut s'en tenir au bilan comptable, donnons-en au moins le résultat global. Selon les dernières données disponibles de Statistique Canada, le Québec contribue pour 21,7 % des revenus du gouvernement fédéral, mais reçoit 24,5 % du total de ses dépenses (Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux 1993, mai 1995). Évidemment, de nombreux programmes fédéraux servent certaines provinces plus que d'autres. Mais ces variations normales n'ont rien à voir avec la discrimination.

Prenons le fameux exemple du financement en recherche et développement (R-D). M. Sansfaçon affirme, à la suite de tant d'autres, que le Québec ne recevrait que 17 % des dépenses fédérales destinées à la R-D, c'est-à-dire 830 millions des 4,8 milliards de dollars. En fait, les 830 millions de dollars correspondent aux dépenses fédérales en science et technologie (ST), et non en R-D, effectuées au Québec à l'extérieur de la région de la capitale nationale, alors que les 4,8 milliards de dollars représentent l'ensemble des dépenses fédérales en ST.

Il commet donc deux erreurs qui expliquent sa sous-estimation de la part du Québec des dépenses fédérales en R-D: d'une part il confond ST et R-D et d'autre part, il omet de prendre en compte les dépenses fédérales effectuées du côté québécois de la région de la capitale nationale.

Selon les dernières données disponibles, le Québec a reçu en 1992-1993, 22,3 % de l'ensemble des dépenses fédérales en R-D (692 des 3108 millions de dollars — Statistique Canada, Statistique des Sciences, 01-95, tableau 3). Ce pourcentage est à peu près identique à la contribution du Québec au PIB canadien (23 %) et n'est que légèrement inférieur au poids démographique du Québec au Canada (24,9 %).

Plus particulièrement, les entreprises québécoises ont reçu 38 % des subventions et 33 % des contrats fédéraux en R-D. Les universités québécoises ont pour leur part reçu 26 % des montants versés par le gou-

vernement fédéral aux universités canadiennes en R-D.

Quant à la décision fédérale de ne plus financer la recherche sur la fusion nucléaire, que M. Sansfaçon trouve injuste envers le Québec, il faut bien voir que cette réduction de sept millions correspond à 1 % des investissements fédéraux en R-D au Québec. D'autres provinces seront autant sinon plus touchées que le Québec par les compressions budgétaires que devra faire l'Énergie atomique du Canada d'ici 1998-1999. Par contre, la priorité accordée au réacteur CANDU devrait profiter grandement au Québec. La vente d'un réacteur CANDU à l'étranger entraîne des retombées économiques au Québec de l'ordre de 100 millions de dollars et de 4000 années-personnes en terme d'emplois de haute technologie.

Laissez-moi donner un autre exemple d'écart statistique qui s'explique par toute autre chose que la discrimination. M. Sansfaçon sait très bien que le Québec est touché de façon disproportionnée par le projet de loi C-12 sur la réforme de l'assurance-emploi.

Il est vrai que le Québec compte 30 % des chômeurs et qu'il devra assumer 34 % des réductions des prestations. Mais précisément, le Québec reçoit 34 % des prestations d'assurance-chômage. L'ampleur des réductions correspond donc exactement à la part du Québec dans ce programme. Il

n'y a pas de discrimination: le gouvernement du Canada demande les mêmes sacrifices à toutes les provinces.

Bon an, mal an, le Québec reçoit environ 30 % des transferts fédéraux aux provinces, alors que la population québécoise correspond au quart de la population canadienne. Cette situation demeurera inchangée au cours des prochaines années. Entre 1994-1995 et 1998-1999, la valeur totale des paiements de péréquation augmentera de 1,1 milliard de dollars. Comme le Québec reçoit près de 47 % de la péréquation, l'augmentation de ces paiements d'ici 1998-1999 apportera au minimum 500 millions de dollars de plus aux coffres du gouvernement québécois.

On imagine sans mal ce que nous entendrions à la Chambre des communes si, ne serait-ce que l'espace d'une semaine, notre Bloc québécois national était remplacé par un Bloc ontarien. De même, M. Sansfaçon sait très bien que les assemblées législatives des autres provinces n'auraient aucun mal à voter plusieurs motions unanimes par semaine contre telle ou telle compression fédérale. Les Canadiens de toutes les provinces ont dû faire des sacrifices pour que le Canada ait des finances publiques saines. On peut dire des budgets Martin qu'ils ont été rigoureux, nécessaires et justes.

Le Québec n'est ni la vache à lait, ni l'enfant gâté de la fédération. Il touche sa juste

part en tant que province moins riche que la moyenne canadienne. Et le jour où le Québec recevra moins que sa contribution fiscale, ce sera une bonne nouvelle. La santé économique des Québécois leur permettra alors d'apporter à leur tour une aide particulière à leurs concitoyens des autres provinces. Ainsi le veulent les grandes valeurs de solidarité et de générosité que les Québécois partagent avec les autres Canadiens.

◆◆◆

Réplique de l'éditorialiste

Je me contenterai de rappeler que l'éditorial dont il est ici question ne portait ni sur la rentabilité historique du fédéralisme, ni sur la part du budget fédéral réservée au Québec, mais plus spécifiquement sur le fait que depuis l'avènement des libéraux de Jean Chrétien à la tête du pays, il y a deux ans, le Québec est dans l'ensemble sorti perdant des réformes de programmes initiées par ce gouvernement: assurance-emploi, formation de la main-d'œuvre, subvention à l'harmonisation de la TPS, Transfert social canadien, recherche scientifique, tarification de la garde côtière, subvention à la production agricole, sans parler de la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean et de la rationalisation dans l'industrie ferroviaire.

Jean-Robert Sansfaçon

L'économie démocratique

Entre la jungle de l'entreprise privée et le zoo de l'économie étatique

Pourquoi ne ferions-nous pas davantage d'efforts pour innover dans les rapports entre les êtres humains et le travail?

JACQUES FOURNIER

Employé dans un CLSC

Bravo à Konrad Yakabuski pour son excellente série d'articles sur l'économie sociale parue dans *Le Devoir* des 30 mars, 1^{er} et 2 avril. C'est une très bonne synthèse des principaux enjeux du développement récent de cette «autre» économie.

L'économie sociale pose en effet un certain nombre de questions d'éthique qu'il vaut la peine d'approfondir. Avec raison, les groupes communautaires dénoncent la simultanéité du ratinement de l'État et de l'importance plus grande accordée à l'économie sociale.

Une question surgit alors avec force: comment le mouvement communautaire peut-il conserver son esprit critique tout en continuant à passer à l'action? Car le mouvement communautaire carbure depuis toujours à deux sources: l'esprit critique et l'espoir, c'est-à-dire la mise de l'avant d'alternatives concrètes. La mouvance communautaire veut prendre sa place à égale distance entre la jungle de l'entreprise privée et le zoo de l'économie étatique, pour s'inspirer des paroles de l'auteur-compositeur-interprète Jean Ferrat.

Le mouvement communautaire ne peut

bouder une conjoncture sociale et économique qui lui met le vent dans les voiles. Mais il y a des conditions que le secteur communautaire peut poser pour que les valeurs qu'il promeut soient prises en compte. Parmi ces valeurs, il y a le respect des personnes, de leur cheminement particulier.

La conjoncture donne l'occasion aux partisans de l'économie sociale de mettre de l'avant des modèles d'insertion qui ne soient pas nécessairement du travail salarié. À l'heure actuelle, les programmes d'employabilité visent à faire déboucher les personnes vers un travail salarié de type classique. Comme le signalait le sociologue français Bernard Eme: «L'imaginaire de l'insertion, c'est d'être un «sas» vers le marché du travail. Est-ce qu'au fond, à travers ces services de proximité, il ne faut pas explorer autre chose, un autre sens du mot insertion? C'est-à-dire des activités qui ne soient pas portées seulement par le travail salarié?»

Il faut mettre l'imagination au travail et trouver des modèles nouveaux qui permettent aux personnes de s'intégrer de façon valorisante à la société, que ce soit par le travail rémunéré ou autrement. Les pro-

grammes gouvernementaux devraient reconnaître comme contrepartie suffisante au versement de prestations le fait que la personne ait choisi de s'engager de façon volontaire dans son milieu, même à temps partiel, au sein par exemple d'un organisme qui fournit des services de proximité utiles à la société.

Le gouvernement devrait reconnaître pour le versement de prestations le choix d'une personne d'être volontaire dans son milieu.

plexes et innovateurs.

Pour reprendre les termes de Guy Michel, le directeur de l'Agence française pour le développement des services de proximité, il faut «hybrider» les ressources qui appuient le communautaire: les collectivités locales et régionales peuvent contribuer, l'usager peut apporter son écot, le bénévolat et le militan-

tisme peuvent ajouter leur part.

C'est tout cela qui permettra non pas de «donner des services à la population» mais «à la population de se donner des services».

L'économie sociale implique une démocratisation encore plus grande de la société que ce que l'on pourrait penser.

L'une des caractéristiques principales de l'économie sociale est l'importance qu'elle accorde à la participation du citoyen, à la fois en tant que consommateur et en tant que producteur de services, au sein de petites unités.

Si l'économie étatique appartient à la sphère de la démocratie de représentation, l'économie sociale, elle, s'inscrit dans l'univers de la démocratie de participation. C'est pourquoi on aurait envie de qualifier l'économie sociale d'«économie démocratique».

L'économie démocratique n'est pas la solution pour combattre le chômage. Le partage et la réduction du temps de travail ne sont pas non plus la solution. Mais tous ces outils, et d'autres, doivent être pris en considération dans une stratégie de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Il ne faudrait pas faire de l'économie démocratique un nouveau paradigme. Mais pourquoi ne ferions-nous pas davantage d'efforts pour innover dans les rapports entre les êtres humains et le travail?

Privatisation des systèmes de traitement de l'eau

Un Enjeux sensationnaliste

LOUISE VERREULT
Montréal

Après avoir lu les commentaires de Jean-Robert Sansfaçon, j'aimerais faire part des miens concernant la diffusion du reportage à l'émission *Enjeux* sur le dossier de la privatisation des systèmes de traitement de l'eau. L'un de ses commentaires a particulièrement retenu mon attention, lorsqu'il écrit que de nombreux indices font croire que les Montréalais ne trouveraient aucun avantage à confier le traitement et la distribution de l'eau potable à «un de ces géants du capital» dont le reportage fait mention.

J'ai été consternée par la facture sensationnaliste du reportage d'*Enjeux*: musique de requiem en bruissement de fond, père éploré dénonçant le vol de l'enfance, images d'une terre ravagée par la sécheresse, aussi crasse que le désert de l'Arizona (dans un pays reconnu pour son climat pluvieux), etc.

J'ai par ailleurs dénoté un manque de rigueur flagrant dans cette prétendue analyse. Pensons seulement à tout le temps d'antenne accordé au député travailliste d'Édimbourg, Nigel Griffiths.

Il aurait été pour le moins intéressant de connaître l'envers de la médaille et d'obtenir l'opinion ne serait-ce que d'un seul politicien ayant appuyé le projet de privatisation en 1989.

Quant à l'expérience française, non seulement deux cas ont particulièrement retenu l'attention dans ce reportage alors que, selon les dires mêmes de la journaliste, 75 % des municipalités du territoire français ont délégué au secteur privé leur réseau d'approvisionnement en eau. Les cas de Grenoble et de Chambéry sont-ils à ce point représentatifs de l'expérience de privatisation en France pour que l'on n'ait vu qu'eux?

Puisque le but de l'exercice était d'établir un parallèle avec Montréal, pourquoi ne pas avoir présenté un exemple de municipalité dont la population atteint sensiblement celle de Montréal? D'autre part, pourquoi le reportage s'est-il limité à l'expérience européenne alors qu'il y a sûrement, en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde, des exemples susceptibles de soutenir une comparaison avec la situation qui prévaut à Montréal?

J'ajouterai que ce dossier très complexe nécessite une information objective et intelligente. Ce genre de reportage, qui vise sans subtilité aucune à nous imposer une perception de la question, n'a pas sa place dans un débat aussi crucial pour l'avenir de Montréal.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles François (environnement), Louise Leduc, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duchos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tremier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (responsables de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Platon, Danielle Ross; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Dubaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LANDRY «Le gouvernement démissionne devant la lutte au chômage», tonnent les libéraux

SUITE DE LA PAGE 1

ramenant le déficit à 3,275 milliards en 1996-97, M. Landry a reconnu que beaucoup de Québécois paieront plus cette année. Mais selon lui, il s'agit «des gens qui devaient payer des impôts [et] qui, en grande partie, n'en ont pas payé».

Le ministre de l'Économie et des Finances a insisté pour dire que le dépôt de son premier budget solidifie le «cercle vertueux» amorcé l'an dernier par son prédécesseur Jean Campeau et qui mènera à l'élimination du déficit en 1999-2000, en conformité avec l'entente intervenue entre les partenaires socioéconomiques en mars dernier.

«A court terme, notre effort de redressement engendra forcément des difficultés d'ajustement, a-t-il reconnu. Mais si nous faisons bien, dès maintenant, ce que nous avons à faire, nous encaisserons en temps voulu les bénéfices de notre détermination [...]». Or, les bénéfices des efforts budgétaires n'atteindront pas bientôt les sans-emploi. Les prévisions contenues dans le budget font état d'une hausse du taux de chômage à 11,4 % cette année et à 11,5 % l'an prochain, prévision qui selon l'opposition libérale équivaut à un «constat d'échec» de la part de M. Landry.

«Il n'y a à peu près rien dans ce budget pour stimuler la création d'emploi, a tonné le critique libéral André Bourbeau. La preuve, c'est que le gouvernement démissionne devant la lutte au chômage.»

M. Bourbeau a sévèrement critiqué la décision du gouvernement de créer un fonds spécial visant à capitaliser et à amortir les investissements dans le réseau routier sur une période allant jusqu'à quinze ans. Cette mesure permettra au gouvernement de réduire ses dépenses de 250

millions cette année. L'opposition dénonce cette façon de «payer maintenant et de payer plus tard».

Pour le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, les seuls citoyens qui sortent gagnants de ce budget sont ceux de... l'Ontario. Ces derniers ont déjà de quoi se réjouir après l'annonce dans le budget qu'a déposé mardi le gouvernement conservateur d'une réduction de 15,5 % des impôts sur les particuliers. Avec les mesures qu'impose M. Landry, l'écart entre le fardeau fiscal au Québec et celui de la province voisine se creusera davantage, au détriment de l'économie québécoise, a déploré M. Dumont.

Sur le plan des dépenses fiscales, M. Landry imite le gouvernement fédéral en ciblant ses mesures sur les plus démunis, aux frais surtout des personnes âgées. «Être vieux et riche n'est pas une condition particulièrement misérable, tandis qu'être jeune et pauvre, ça, c'est très embêtant, a tranché M. Landry en point de presse. Alors, il y a des crédits d'impôt qui ont été donnés autrefois pour des raisons qui ont été perçues comme justes. Mais aujourd'hui, nous n'avons plus les moyens. C'est la condition de la personne que nous regardons et non pas son âge.»

Les personnes âgées dont les revenus nets dépassent 40 000 \$ écoperont doublement en perdant les crédits d'impôt accordés en raison de l'âge et du fait de toucher un revenu de pension. Si elles vivent seules, elles n'auront plus droit à un crédit d'impôt relié à ce statut.

L'ensemble de ces crédits pourraient atteindre jusqu'à 850 \$ par année. Dorénavant, seules les personnes gagnant moins de 26 000 \$ par année pourront en bénéficier. Le crédit d'impôt diminuera progressivement pour les autres,

permettant à l'État de toucher 72 millions additionnels en 1997-98 et 131 millions l'année suivante.

Le gouvernement limite également le crédit d'impôt pour frais médicaux. Jusqu'ici, les frais donnant droit à ce crédit devaient être réduits du moindre d'un montant fixe de 1614 \$ ou de 3 % du revenu net du particulier qui le réclamait. Dorénavant, la limite relative au montant fixe sera éliminée et le gouvernement appliquera la formule de 3 % au total des revenus nets des couples. Il s'agit d'une mesure qui augmentera les revenus de l'État de 22 millions à partir de 1998-99. Le gouvernement péquiste n'épargne aucunement ses alliés dans le mouvement syndical. M. Landry emboîte le pas à son homologue fédéral, Paul Martin, en ramenant de 20 % à 15 % le taux du crédit d'impôt auquel donne droit l'achat des actions émises par les fonds de capital de risque de travailleurs, dont le Fonds de solidarité de la FTQ. Ces fonds seront dorénavant assujettis à la taxe sur le capital, une facture additionnelle de cinq millions par année.

Les déductions pour cotisation syndicale ou professionnelle seront transformées en crédits d'impôt de 20 %, une mesure qui apportera quatre millions de plus dans les coffres de l'État cette année, 17 millions de plus l'an prochain et 31 millions additionnels en 1998-99.

M. Landry étendra le taux sur le capital, déjà imposée aux banques et aux caisses d'épargne à raison de 15 millions par année, et imposera une mesure semblable aux compagnies d'assurance-vie pour récupérer 20 millions additionnels.

La seule mesure qui tombe sous la rubrique de la tarification est une hausse des droits de coupe des compagnies

forestières, qui rapportera 55 millions. Mais le gouvernement pourra toucher 150 millions de plus cette année en reportant jusqu'à l'an prochain le remboursement de la taxe de vente sur les intrants des grandes entreprises. Il compte encaisser 150 millions additionnels grâce à une gestion plus efficace des sociétés d'État.

Malgré la disette que plaide Québec, le budget comporte quelques bonnes nouvelles pour les jeunes, les PME et le milieu culturel. Le gouvernement ajoutera 2,5 millions par année sur trois ans pour aider les jeunes entrepreneurs et 20 millions cette année pour permettre aux PME démarrées dans le cadre du plan Paillé de se faire octroyer une garantie de 80 % sur un nouveau prêt allant jusqu'à 50 000 \$.

De plus, la portée du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail sera élargie pour couvrir les stagiaires inscrits au secondaire, une mesure qui s'inscrit dans le programme national d'apprentissage que le gouvernement espère lancer.

M. Landry a aussi élargi le congé fiscal dont bénéficient les nouvelles PME en les exemptant dorénavant de cotiser au Fonds des services de santé pendant les trois premières années de leur existence.

Le milieu culturel bénéficiera d'un nouveau crédit d'impôt pour la production de titres multimédias. Ce crédit comportera une prime à l'utilisation du français et à la performance basée sur les recettes d'exploitation. Et alors que le gouvernement limite dorénavant à 1 % du chiffre d'affaires les déductions liées aux frais de représentation, les abonnements à des concerts et à des spectacles de danse et de théâtre redeviendront entièrement déductibles.

AÎNÉS

SUITE DE LA PAGE 1

nus annuels d'un contribuable excéderont 26 000 \$. Le gouvernement sabre aussi dans les crédits d'impôt liés aux revenus de retraite et abaisse de 71 à 69 l'âge limite pour cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Toutes ces mesures combinées représentent un fardeau fiscal additionnel de 850 \$ pour les personnes âgées, a évalué hier la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ).

«C'est vraiment de l'acharnement sur les personnes âgées parce que le crédit pour personne seule touche en grande partie les aînés, et surtout les femmes âgées», a affirmé Martine Langlois, adjointe à la direction générale de cette fédération.

Pas moins de 49 % des 827 000 personnes âgées de 65 ans et plus vivant au Québec demeurent seules et cette proportion de solitaires ne fait que s'accroître avec l'âge. Les gens du troisième âge sont d'autant plus hébétés par l'ampleur de cet assaut fiscal que le gouvernement vient tout juste d'élaborer, l'hiver dernier, un programme d'assurance-médicaments qui les frappe aussi de plein fouet. «Le projet d'assurance-médicaments fait déjà en sorte que les gens âgés aient à payer 1160 \$ pour obtenir une couverture pour leurs médicaments. A cela viendra bientôt s'ajouter la réforme Martin du régime fédéral de pensions. Les gens âgés sont appelés à payer de plus en plus», souligne Mme Langlois.

Selon la FADOQ, le gouvernement se trompe de cible en pensant que les gens âgés sont parmi les plus nantis de notre société. «Le gouvernement lance comme message: vous avez épargné, eh bien, payez maintenant!», lance la porte-parole de la Fédération.

Hormis la réduction du crédit d'impôt en raison de l'âge, toutes ces nouvelles mesures sont tout à fait inattendues pour les associations d'aînés qui entendent faire connaître leur colère au ministre des Finances. «Le discours du gouvernement qui dit qu'on est riches et fortunés, ce n'est pas vrai. Il reste encore plus de 50 % des aînés dont les revenus ne dépassent pas 15 000 \$ par an. Le gouvernement dit connaître nos revenus, mais il ne connaît pas nos obligations», s'insurge Mme Lecompte, qui ne voit dans ce budget aucune mesure pour réformer la fiscalité et relancer l'emploi.

ADOPTÉ

«Pour moi, ce qui compte, c'est le résultat», déclare Jean Chrétien

SUITE DE LA PAGE 1

Chrétien s'est dit, avant la tenue du vote, satisfait de la façon dont se sont déroulées les choses. «Pour moi, ce qui compte, c'est le résultat», a-t-il dit, assurant que son caucus demeurerait «uni» et réitérant sa défense du principe d'un vote libre.

«Le projet de loi a beaucoup de crédibilité parce que nous ne l'avons pas imposé. Nous avons convaincu la majorité des membres du caucus de l'appuyer», a-t-il déclaré.

Toutefois, en dépit de ce vote, le débat promet d'être relancé sur un autre terrain alors que s'amorce une polémique sur les effets qu'aura C-33 sur la reconnaissance de droits afférents pour les gays et lesbiennes, tels la possibilité pour les couples de même sexe de profiter des mêmes avantages sociaux que les unions hétérosexuelles, la légalisation des mariages homosexuels et l'autorisation d'adopter des enfants.

Hier, le ministre de la Justice Allan Rock a d'ailleurs tenu à souligner que le projet de loi qu'il a parrainé n'a pour effet que de prohiber la discrimination contre les gays dans les lieux de travail et dans l'accès aux services fédéraux.

A cet égard, Ottawa relance la balle aux tribunaux dans le cas des bénéficiaires, arguant que plusieurs cours ont déjà statué que l'orientation sexuelle était déjà considérée implicitement comme motif de discrimination prohibé aux termes de la loi. «Nous n'avons fait qu'ajouter les mots», a plaidé M. Rock.

Des deux côtés de la rampe, on s'affairait quand même à soupeser les conséquences de l'adoption du projet de loi. Pour le député néo-démocrate Svend Robinson, un militant de longue date en faveur des droits des homosexuels, il s'agit d'une «étape très importante sur la route vers une égalité pleine et entière».

«Ce n'est pas le dernier mot, c'est sûr. [Mais] les cours vont reconnaître que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle inclut évidemment la discrimination contre les couples et les familles gays. C'est très clair. Je suis tout à fait d'accord avec les réformistes que [C-33] va sans doute aider dans la revendication d'avantages sociaux pour les couples gays. Ça va prendre du temps, mais c'est inévitable».

Chez les libéraux dissidents, on partageait l'analyse, mais pour dénoncer la portée de C-33. «Pour la première fois, l'État s'ingère dans la définition de la famille», a critiqué le député ontarien Dan McTeague. Sa collègue Roseanne

ne Skoke, qui a parlé d'un gain pour les opposants au projet puisque le débat aura marqué «le réveil de la majorité silencieuse», a noté que la notion de couple se retrouve dans 53 lois fédérales et que C-33 aura «des ramifications qui s'étendent bien au-delà de la discrimination au travail».

«La bataille parlementaire est terminée, mais le débat commence à peine», a-t-elle souligné.

En revanche, le député bloquiste Réal Ménard, lui-même membre de la communauté gaie, s'est dit d'avis que l'adoption du projet de loi, bien que représentant une «victoire», ne devait pas être surévaluée. «Je ne crois pas qu'il faille interpréter C-33 comme la reconnaissance intégrale des conjoints de même sexe. On va aller vers ça à la pièce [par l'intermédiaire des tribunaux], mais la reconnaissance intégrale, que j'appelle de tous mes vœux, ce n'est pas avec ça qu'on va l'obtenir.»

Ces deux dernières semaines, le projet fédéral, qui a fait l'objet de promesses non tenues par les gouvernements successifs depuis dix ans et qui a été ramené sur le plancher après une sortie virulente, en mars, du commissaire aux droits de la personne Max Yalden, a suscité un débat extrêmement émotif au sein de la classe politique. Il a entraîné dans son sillage la suspension de trois députés réformistes, dont deux auteurs de propos à saveur homophobe, et suscité quantité de déclarations controversées sur les aspects juridiques, moraux et religieux de l'homosexualité, sources d'autant de tollés.

Ce qui a fait dire hier à Svend Robinson que la cause des droits des gays restait à défendre vu «le sectarisme, l'intolérance et la haine dont nous avons été témoins ici [aux Communales]».

Mais malgré les déchirements au sein de son propre caucus, le premier ministre Chrétien a tenu à rendre hommage aux siens qui, soutient-il, «ont exprimé leurs points de vue d'une manière respectueuse».

Chez les bloquistes, qui avaient choisi d'imposer la discipline de parti dans ce dossier, les députés Pierrette Venne, Nic Leblanc et Ghislain Lebel ne se sont pas présentés lors du vote. L'unique réformiste à avoir appuyé C-33 est Jim Silye, député de Calgary-Centre, qui a expliqué avoir voulu respecter le vœu de ses commettants; lors d'un récent sondage, ceux-ci se sont prononcés à 60 % en faveur du projet de loi, a-t-il révélé.

Enfin, le chef conservateur Jean Charest a appuyé C-33, alors que son unique collègue Elsie Wayne l'a rejeté.

LES DISSIDENTS

Voici la liste des députés qui ont voté différemment des autres membres de leur parti lors du vote sur le projet de loi C-33:

Les libéraux contres

Dianne Brushett (Cumberland-Colchester, NE)
John Bryden (Hamilton-Wentworth, ON)
Murray Calder (Wellington-Grey-Dufferin-Simcoe, ON)
John Cannis (Scarborough-Centre, ON)
Bernie Collins (Souris-Moose Mountain, SK)
Joe Comuzzi (Thunder Bay-Nipigon, ON)
Rex Crawford (Kent, ON)
Harold Kulow (Carleton-Charlotte, NB)
Albina Guarnieri (Mississauga-Est, ON)
Charles Hubbard (Miramichi, NB)
David Iftody (Provencher, MB)
Jim Karygiannis (Scarborough-Agincourt, ON)
Walt Lastewka (St. Catharines, ON)
Joe McGuire (Egmont, IPE)
Dan McTeague (Ontario, ON)
Dennis Mills (Broadview-Greenwood, ON)
Ian Murray (Lanark-Carleton, ON)
Pat O'Brien (London-Middlesex, ON)
John O'Reilly (Victoria-Haliburton, ON)
Janko Peric (Cambridge, ON)
Gary Pillitteri (Niagara Falls, ON)
Ben Serré (Timiskaming-French River, ON)
Roseanne Skoke (Central Nova, NE)
Bob Speller (Haldimand-Norfolk, ON)
Paul Steckle (Huron-Bruce, ON)
Paul Szabo (Mississauga-Sud, ON)
Rose-Marie Ur (Lambton-Middlesex, ON)
Harry Verran (South West Nova, NE)
Tom Wappel (Scarborough-Ouest, ON)

Le réformiste pour

Jim Silye (Calgary-Centre, AB)

Les bloquistes qui s'abstiennent

Ghislain Lebel (Chambly)
Nic Leblanc (Longueuil)
Pierrette Venne (Saint-Hubert)

Le Méridien ferme le 26 mai

PRESSE CANADIENNE

Un nom familier aux voyageurs disparaîtra du paysage montréalais le 26 mai prochain, alors que l'hôtel Méridien passera à l'histoire.

La Société Place Desjardins a en effet annoncé hier qu'elle avait décidé de mettre fin à cette date au contrat la liant depuis près de 20 ans à la Société des hôtels Méridien (Canada) liée pour la gestion des installations hôtelières situées à la Place Desjardins.

En conséquence, les quelque 350 employés de l'hôtel seront mis à pied dès le 26 mai, puisqu'à compter de cette date, c'est un nouveau gestionnaire qui prendra la responsabilité des installations.

Le président et chef de la direction de Place Desjardins, Gaétan Couture, explique que sa société s'est prévalu de son droit de mettre fin au contrat avec la Société des hôtels Méridiens avant l'échéance du 31 décembre prochain, en raison de l'accélération des discussions avec de nouveaux groupes de gestionnaires depuis quelques semaines. Place Desjardins croit maintenant possible de mettre en place une nouvelle équipe avant le début de la saison estivale, une période d'activités intenses pour le secteur hôtelier.

Place Desjardins avait avisé la Société des hôtels Méridien dès le mois de mai 1995 que son contrat de gestion ne serait pas renouvelé.

Selon M. Couture, l'investissement de Place Desjardins dans l'hôtel s'est traduit par des pertes de plusieurs millions de dollars. «Notre analyse est à l'effet que la façon traditionnelle de faire gérer les hôtels est revenue».

Il faut dire que le climat d'incertitude qui règne quant à l'avenir de la chaîne Méridien, qui a fait l'objet de nombreuses transactions depuis un an et demi, n'a pas aidé sa cause.

L'avenir des installations hôtelières de Place Desjardins n'est toutefois aucunement remis en cause; une entente est imminente avec un des groupes de gestionnaires qui ont été sollicités et les engagements pris envers les clients seront respectés.

MAX «L'Amérique tue notre cinéma», disait Max Linder en 1923

SUITE DE LA PAGE 1

français, qui enchaîne de 19h jusqu'à l'aube des classiques français comme *La Grande Illusion* et *Les Visiteurs du soir* à côté de petits films Lumière et d'une minanthologie Max Linder montée par sa fille. Voici trois films des années américaines du comique d'antan: *Soyez ma femme*, *Sept ans de malheur* et *L'Étriot Mousquetaire*.

Maud Linder est à Montréal pour présenter l'hommage en question. Et quand cette dame d'âge respectable parle de son papa, elle se définit comme la mère de son père, qu'elle voit petit garçon espiègle et attendrissant. Il faut dire que Maud ne l'a connu que sur pellicule alors qu'elle-même était déjà adulte. Étrange filiation. Maud avait seize mois quand son père s'est suicidé en 1925, entraînant sa toute jeune femme dans la mort avec lui. Par la suite, le silence de la honte devait recouvrir la mémoire de ce père, dont à vrai dire personne dans la famille ne parlait plus. Ses biens avaient été vendus à vil prix sur la place de l'Hôtel de ville de Neuilly, les Renoir, les Rodin écoulés à moins de 500 francs pièce. Ce n'est qu'à l'âge de vingt ans que Maud, dans un cinéma de quartier de Paris, vit scintiller une grande affiche en lettres brûlantes: «Max Linder». On y projetait *Sept ans de malheur*, et le papa en question lui apparut enfin sur l'écran, nim-

bé d'une jeunesse éternelle, le sourire enjôleur. Il avait toujours su plaire aux dames, ce Linder. Il conquit illico le cœur de sa fille.

Le sort en était jeté. Maud Linder allait devenir chasseresse. Elle traque depuis près de cinquante ans les films perdus, s'est juré de rendre Linder à la planète cinéma. Sa propre famille ne croupissait pas sous les archives du papa. La majorité de ses films avaient été enterrés dans le jardin, la précieuse pellicule pourrissant à même la terre, et seules quelques boîtes avaient survécu dans une cage à lapins. Au départ, elle dirigea ses recherches du côté de la Cinémathèque française, fief du mythique Henri Langlois qui veillait sur ses pellicules comme une louve sur ses petits. Mais le conservateur gardait souvent le seul original des films qu'il projetait en les abîmant, fier d'être l'unique détenteur d'une œuvre ailleurs perdue. Il les montrait en petit comité aux élus dignes de les visionner et refusait haut et fort d'en voir tirer d'autres exemplaires par Maud. Il fallut qu'un juge fasse saisir par huissier *L'Étriot mousquetaire*, dans la fureur et les cris de Langlois, pour qu'elle puisse en obtenir copie. «Il avait la mentalité du collectionneur...», dit Maud lacriquement aujourd'hui.

Son père, elle le voit comme un authentique artiste, «le premier qui laissa tomber la grandiloquence du

théâtre pour apporter un langage naturel au cinéma, nourrissant souvent son personnage d'aventures survenues dans sa propre vie».

«Il eut un tel succès à l'étranger, poursuit-elle, que lors d'un voyage en Russie en 1912, il fallut faire appel à l'armée pour le protéger de ses admirateurs. La police ne suffisait pas...» En 1910, on ouvrit à Paris une salle Max Linder et ses vaudevilles filmés, tournés parfois au rythme d'un par semaine, peaufinant le personnage du dandy qui courtise les belles et boit sec dans les salons, le couvrent de gloire, «au point où il bâcla son travail», lui reprochèrent ses contemporains. En 1916, le comique s'expatria aux États-Unis et y retourna encore cinq ans plus tard. Le muet ne connaissait pas la barrière de la langue. L'Amérique le laissa tourner en son sol, mais en le traitant tout de même en citoyen mineur. «L'Amérique tue notre cinéma», disait-il en 1923 en appelant à des quotas de protection pour le septième art français. Plus ça change... Il était alors producteur, réalisateur, scénariste et acteur principal de ses films. Mais le succès de Charlot et une santé chancelante causèrent le déclin de Linder. Une jalousie morbide et quelques troubles de la personnalité devaient causer son suicide en 1925.

Sur les traces de son père, Maud a connu des années

et des années de procès avec Pathé pour la reconquête des droits sur les films Linder, et elle a gagné la partie en 1977. La chasse aux films a signifié pour elle un lot de déceptions et de bonheurs. Elle a avalé les couleuvres de ces faux Max Linder que les gens essayaient de lui refiler à prix d'or. Elle a connu le bonheur chez un petit homme, ancien tourneur forain qui lui donna rendez-vous dans un coin perdu de Paris, rue de la Goutte d'or, et qui, sur son projecteur à manivelle, lui projeta avant de le lui offrir un film présumé disparu en refusant tout argent en échange. Maud a monté deux films d'anthologie: *En compagnie de Max Linder* et *L'Homme au chapeau de soie*. La chaîne Arte les a diffusés. Elle espère que Radio-Canada en fera autant. Lancée sur les traces de Max Linder, elle a hypothéqué sa maison, investi temps et argent personnels. Pour elle, la quête n'est jamais complétée et il semble qu'elle n'aura jamais assez d'une vie pour y parvenir.

N'est-ce pas, après tout, ce même Max Linder que Charlie Chaplin glorifiait, en le surfaisant peut-être: «C'est le plus grand homme du cinéma français. Lui seul, avant tous les autres, a compris la simplicité nécessaire du cinéma. Il a montré une intelligence prodigieuse dans l'exécution de ses films. C'est un vrai comique et un vrai humoriste.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559